

2° in 3° worden de woorden "met uitzondering van het administratief personeel" toegevoegd na de woorden "statuut van het gesubsidieerd personeel in het gesubsidieerd officieel onderwijs".

HOOFDSTUK IV. — Overgangs- en slotbepalingen

Art. 34. § 1. De leden van het administratief personeel van het officieel gesubsidieerd onderwijs die voor de inwerkingtreding van dit decreet vastbenoemd en daarmee gelijkgesteld zijn, worden geacht vastbenoemd te zijn in de zin van het decreet van 6 juni 1994 tot vaststelling van het statuut van de leden van het gesubsidieerd personeel van het officieel gesubsidieerd onderwijs, in de bevoegdheden die ze bekleden op de dag voor de inwerkingtreding van dit decreet.

§ 2. De leden van het administratief personeel van het officieel gesubsidieerd onderwijs die voor de datum van inwerkingtreding van dit decreet tijdelijk een betrekking uitoefenen in een aanwervingsambt, kunnen in vast verband worden genoemd uiterlijk op de 1ste dag van de derde maand die volgt op de inwerkingtreding van dit decreet, op voorwaarde dat zij op de datum van aanstelling voldoen aan de voorwaarden van artikel 30 van voormeld decreet van 6 juni 1994, met uitzondering van de punten 8° en 11°, en bovendien gedurende twee jaar een gesubsidieerde betrekking hebben uitgeoefend.

De in lid 1 bedoelde benoeming kan alleen geschieden in een vacante betrekking die op grond van de geldende regeling niet meer toegankelijk is door reaffectatie van een personeelslid dat wegens ontstentenis aan een betrekking ter beschikking wordt gesteld.

De in deze paragraaf bedoelde personeelsleden die niet in aanmerking zijn gekomen voor het bepaalde in het eerste lid, waarderen de in dienst van de inrichtende macht verworven anciënniteit volgens de berekeningsmethode van artikel 34 van bovengenoemd decreet van 6 juni 1994.

Art. 35. § 1. De leden van het administratief personeel van het gesubsidieerd vrij onderwijs die in vast verband zijn benoemd of aangeworven, of in vast verband zijn erkend wanneer erkenning vereist is, worden beschouwd als zijnde aangeworven in vast verband in de zin van het decreet van 1 februari 1993 tot bepaling van het statuut van de leden van het personeel van het gesubsidieerd vrij onderwijs in de bevoegdheden uitgeoefend op de dag vóór de inwerkingtreding van dit decreet.

De leden van het administratief personeel van het gesubsidieerd vrij onderwijs die door de inrichtende macht in vast verband zijn benoemd of aangeworven en waarvan de erkenning van de benoemd werd gevraagd vóór de datum van inwerkingtreding van dit decreet, worden beschouwd als zijnde in vast verband erkend en aangeworven in de zin van het decreet van 1 februari 1993 tot bepaling van het statuut van de leden van het personeel van het gesubsidieerd vrij onderwijs indien, zij op de datum van benoeming door de inrichtende macht voldoen aan de voorwaarden voor erkenning en de betrekking waarin de vaste aanwerving gebeurde, op basis van de geldende reglementering kon worden toegewezen door reaffectatie of door het opnieuw tewerkstellen van een personeelslid dat ter beschikking gesteld was werd wegens ontstentenis van tewerkstelling in het gesubsidieerd onderwijs.

§ 2. De personeelsleden op wie de bepalingen van § 1 niet van toepassing zijn, behouden hun rechten. Ze worden geacht het statuut te hebben van tijdelijk ambtenaar in de zin van het decreet van 1 februari 1993 tot vaststelling van het statuut van de gesubsidieerde personeelsleden in het gesubsidieerd vrij onderwijs, met dien verstande dat de diensttijd vervuld na 1 september 1989 eveneens in aanmerking wordt genomen voor de berekening van de anciënniteit bedoeld in de artikelen 34, 42, 8° en 45, tweede lid van voormeld decreet.

Art. 36. Dit decreet treedt in werking op 1 januari 2024.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Brussel, 6 juli 2023.

De Minister-President,
P.-Y. JEHOLET

De Vice-President en Minister van Begroting, Ambtenarenzaken, Gelijke kansen en het Toezicht op « Wallonie-Bruxelles Enseignement »,
F. DAERDEN

De Vice-Presidente en Minister van Kind, Gezondheid, Cultuur, Media en Vrouwenrechten,
B. LINARD

De Minister van Hoger Onderwijs, Onderwijs voor sociale promotie, Universitaire ziekenhuizen, Hulpverlening aan de jeugd, Justitiehuizen, Jeugd, Sport en de Promotie van Brussel,
V. GLATIGNY

De Minister van Onderwijs,
C. DESIR

—
Nota

Zitting 2022-2023

Stukken van het Parlement. — Ontwerp van decreet, nr. 558-1 - Commissieverslag, nr. 558-2 - Tekst aangenomen tijdens de plenaire vergadering, nr. 558-3

Integraal verslag. - Besprekking en aanneming. - Vergadering van 5 juli 2023.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2022/46820]

1^{er} JUIN 2023. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juin 2023 portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (NUMAC 2023-42240 — MB 22/06/2023, p. 56402). — Addendum

Sont jointes à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juin 2023 portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires les deux annexes reproduites ci-après.

Vu pour être annexé à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires - Format A3

Conditions d'éligibilité - DGCF Article 7, 8° (Tronc Commun) 11° (Numérique) et 12° Inclusion- Définition des attendus

Préambule

En regard de l'article 7, 8°, 11° et 12° du Décret du Gouvernement de la Communauté Française, la présente annexe définit les modalités d'application des conditions d'éligibilité pour les volets TRONC COMMUN, NUMÉRIQUE et INCLUSION. Les modalités d'application sont établies en regard des niveaux d'enseignement, de la nature des locaux et de la portée des travaux.

Le présent tableau synthétise tout les attendus à mettre en oeuvre, également les pièces justificatives à fournir pour la vérification du respect de l'attendu ainsi que l'étape à laquelle celle(s) dernière(s) doit(vent) être fournie(s).

Les étapes de la justification du respect des attendus sont les étapes telles que définies à l'article 85° du décret. Lorsque deux étapes sont visées pour un même attendu (exemple: article 5, §1, ETAPPE 3 ou 4 (DF)), cela signifie qu'il est possible de déposer les justificatifs à une étape préalable étant entendu que l'étape la plus tardive constitue toujours l'échéance ultime pour le dépôt des justificatifs et que décrit dans la colonne "Justificatif à fournir par le PO".

Les attendus définis dans la présente annexe s'appliquent pour les travaux en regard de la typologie des travaux du local/pairos dont objet. Le bénéficiaire de la subvention met en œuvre les colonnes « exemples de moyens pour y parvenir » en fonction de la typologie des travaux visée aux colonnes « Rénovation lourde - Reconstruction/Extension » dans le respect de la Colonne « Objectif à atteindre », celle-ci étant la cible à atteindre. Le cas échéant, le pouvoir organisateur qui rencontre des difficultés à mettre en œuvre précisément les colonnes « exemples de moyens pour y parvenir » doit mettre en œuvre préciselement les colonnes « exemples de moyens pour y parvenir » en fonction de la typologie des travaux visée aux colonnes « Rénovation légère - Reconstruction lourde - Rénovation lourde - Reconstruction/Extension » dans le respect de la Colonne « Objectif à atteindre », ces derniers ne doivent pas obligatoirement être mis en œuvre. Exemple, si une kitchenette adaptée à la dispense des activités culinaires pour le repas est nécessaire, il suffit de mettre en œuvre la colonne « Objectif à atteindre ».

Notions que quand l'attendu est « recommandé », il s'agit d'une recommandation définie comme étant : « action de conseiller avec instance (quelque chose) » :

S'ille bénéficiaire de la subvention n'est pas en mesure de respecter un attendu obligatoire pour cause indépendante de sa volonté (réglementation contraire, imposition du SRU, imposition de la FG04,...), une note justificative devra être fournie. Cette dernière motivera l'attendu non respecté et les raisons de ce non respect sur base d'impositions fixées par des autorités tierces ou des événements indépendants de la volonté du bénéficiaire. A noter que le coût budgétaire n'est pas un fait indépendant de la volonté du bénéficiaire.

L'administration renvoie un avis sur la pertinence de la justification et sa recevabilité.

Pour une classe d'accueil, de transition ou de qualification, il faut se référer aux mesures applicables pour le niveau d'enseignement dans lequel les élèves sont inscrits.

Définition typologie de travaux

Travaux portant sur la rénovation/remplacement de maximum 3 éléments ponctuels constitutifs du bâtiment, ou du local considéré tels que rafraîchissement des murs (hors peinture), renouvellement des plafonds ou pose de faux-plafonds, changement des châssis changement/modification des menuiseries intérieures, mise aux normes de l'électricité, refaçage, isolation des murs, de la toiture ou des sols, renouvellement de la couverture de toiture, ... sans modification statique des locaux existants. A noter que le plus de 75% des surfaces plancher du bâtiment concerné (hors locaux techniques, cave, grenier) sont visées par plus de 3 éléments ponctuels, les travaux liés au bâtiment candidat seront considérés comme de la rénovation lourde et devront se conformer aux attendus définis pour cette typologie de travaux.

Travaux visant la rénovation de plus de 3 éléments ponctuels constitutifs du bâtiment ou visant plus de 75% du bâtiment considéré (travaux non assimilés à de la rénovation légère), impliquant la transformation structurelle ou non du bâtiment existant sans assimilation à du neuf au sens des législations PEB régionales (bruxelloise et wallonne), visant l'adaptation du bâtiment à des besoins pédagogiques évolués sans augmentation du volume bâti et/ou répondant aux besoins de mise en sécurité en conformité avec les règlements en matière d'hygiène, de sécurité, de sécurité et de prévention contre l'incendie.

Travaux de nouvelle construction ou travaux de construction assimilés à du neuf au sens des législations PEB régionales (bruxelloise et wallonne), telles que définies dans le décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments pour la région wallonne et dans l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie.

Pour les travaux se limitant strictement à l'isolation de l'enveloppe sans autres travaux, les attendus prévus dans la présente annexe ne sont pas d'application, même s'ils sont recommandés pour toutes les écoles, à l'exception de la législation relative aux PMR applicable en tout état de cause.

A titre liminaire

RENOVATION LEGERE :
déterminer les objectifs infrastructuraux à atteindre pour tout bâtiment scolaire de l'enseignement ordinaire ou spécialisé (toutes les classes et l'implantation scolaire sont concernées), de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement de l'implantation scolaire à disposition d'un bâtiment adapté aux personnes à Mobilité Réduite (PMR) et à tous ainsi que les différences des élèves, des personnes ou des familles ne soient pas évidentes mais devraient être au contraire, un motif pour tous. On note une architecture universelle (inclusion au sens large).

Pour la législation relative aux PMR faut se référer :
- En Wallonie, le Code du Développement Territorial (CDT) pour la législation en matière d'accessibilité (entrée en vigueur le 1er juin 2017) et les articles 414 à 415/15 du guide régional d'urbanisme (GRU).
- A Bruxelles, le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) pour la législation en matière d'accessibilité (entrée en vigueur le 1er janvier 2007). Document utile pour les auteurs de projet : consulter le « Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible » édition 2017 du collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWab) disponible en ligne.

déterminer les objectifs infrastructuraux à atteindre pour une classe à visée inclusive telle que définie aux articles 194 et 196 du décret du 1 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé
(Définition : Une classe à visée inclusive est un groupe classe d'élèves de moins de 7 élèves à besoins spécifiques inscrits dans l'enseignement spécialisé de type 2 porteurs ou non de autisme ou de type 3 uniquement pour les élèves porteurs d'autisme. Cette classe est implantée au sein d'une école de l'enseignement ordinaire. L'objectif premier pour les élèves qui participent à ce type de projet consiste en une inclusion sociale et relationnelle en vue d'acquérir divers apprentissages dans un milieu scolaire de vie ordinaire).

RECONSTRUCTION/ EXTENSION :
2) déterminer les objectifs infrastructuraux à atteindre pour une classe à visée inclusive telle que définie aux articles 194 et 196 du décret du 1 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé

(Définition : Une classe à visée inclusive est une classe ordinaire dans laquelle certains élèves sont placés dans un groupe classe d'élèves de moins de 7 élèves à besoins spécifiques inscrits dans l'enseignement spécialisé de type 2 porteurs ou non de autisme ou de type 3 uniquement pour les élèves porteurs d'autisme. Cette classe est implantée au sein d'une école de l'enseignement ordinaire. L'objectif premier pour les élèves qui participent à ce type de projet consiste en une inclusion sociale et relationnelle en vue d'acquérir divers apprentissages dans un milieu scolaire de vie ordinaire).

EXCEPTION :

Comment est créée une classe à visée inclusive ?
C'est à l'initiative d'une école spécialisée, en partenariat avec une école ordinaire (l'inverse est possible). Une convention pour l'occupation des salles est établie entre l'école spécialisée et ordinaire et les objectifs communs sont définis. Le service de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles assiste les écoles dans leurs démarches. La circulaire 710 précise les informations pratiques. Les enseignants en charge de la classe à visée inclusive proviennent du personnel de l'école spécialisée. Si une école n'a pas la volonté de créer une classe inclusive, les mesures recommandées ou obligatoires de ET à EB pour la classe à visée inclusive ne sont, par conséquent, pas d'application.

Objectifs du NUMERIQUE:

déterminer les objectifs infrastructuraux à atteindre pour tout bâtiment scolaire (lieux pédagogiques et administratifs) de l'enseignement ordinaire ou spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, intern ou centres psycho-médico-sociaux afin de permettre un usage des outils numériques qui promeut l'apprentissage par et au numérique (MFTTN), de l'Education Culturelle et Artistique (ECA) et les dispositifs de différenciation d'accompagnement personnalisé.

Objectifs du TRONC COMMUN:

déterminer les objectifs infrastructuraux à atteindre pour les lieux pédagogiques de l'enseignement ordinaire et spécialisé de la M1 (M3) à la S3 en vue de permettre la mise en place du Tronc Commun et plus spécifiquement le déploiement de la Formation Manuelle Technique Technologique et Numérique (FMTTN) de l'Education Culturelle et Artistique (ECA) et les dispositifs de différenciation d'accompagnement personnalisé.

En ce qui concerne l'enseignement spécialisé du Tronc Commun, il est entendu que ses caractéristiques et sous-caractéristiques des ateliers spécifiques sont à évaluer eu égard de la contextualisation des référentiels du Tronc Commun applicable en regard des types et formes d'enseignement.

Volet 1 : Fondamental, secondaire, supérieur, promotion sociale et ESAHR pour l'enseignement ordinaire et spécialisé

N° mesure	ORDINAIRE Niveau enseignement concerné	SPECIALISE Niveau enseignement concerné	Local	Caractéristique des locaux		Conditions d'éligibilité	Objetif à atteindre	Exemples de moyens pour y parvenir	Caractéristique principale	Justificatif (à fournir par PO)	Etape de la justification
				Caractéristique des locaux	Exemples de moyens pour y parvenir						
A1	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) BATIMENT PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	Respect de la norme acoustique NBN S 01-40-0-2 (2012). Critères acoustiques pour les bâtiments scolaires - confort acoustique	Pour réduire les nuisances sonores installer des plaques à sons améliorations sonores, placées sur les murs (panneaux absorbants de bruit), sur les plafonds, pour atténuer le bruit des systèmes aérant le bâtiment à la fermeture des portes, ...	TG Inclusion	Discuter d'un confort acoustique correct au sein du local pour permettre la pratique entre autre de la musique et des arts et la parole dans ses conditions adéquates (réverbération, écho, réflexion, ...), avec des bruits (rythmique) de se concentrer.	obligatoire	recommande, obligation pour les parcs école/ées des classes	inclusion	explication des dispositifs prévus en matière d'acoustique à tester dans la note vide à l'article 9 §2 : le critère CSC - mettez peau relativ à l'acoustique	ETAPPE 3 – Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
A2	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) BATIMENT PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	Respect de la norme acoustique NBN S 01-40-0-2 (2012). Critères acoustiques pour les bâtiments scolaires - isolation acoustique	Isolation des plafonds, des murs, du sol, double vitrage, égayer le groupe de ventilation d'un silencieux ainsi que les gaines de ventilation, ...	TG Inclusion	Eviter des nuisances sonores en milieu notamment avec les ateliers "Paysans" (musique, chant, atelier manuel, ...). Objectif d'au moins deux fois que la pratique de ces activités soit rendue impossible pour cause des nuisances sonores générées empêchant la dispensation des cours dans les locaux contiguës.	obligatoire	recommande, obligation pour les parcs école/ées	inclusion	explication des dispositifs prévus en matière d'acoustique à tester dans la note vide à l'article 9 §2 : le critère CSC - mettez peau relativ à l'acoustique	ETAPPE 3 – Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
A3	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) BATIMENT CLASSES, ATELIERS, ESPACE POLYVALENT PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	Hauteur inclusive	Une hauteur sous plafond ou tout autre facteur limitant l'espace vers l'extérieur, chaises, tables, étagères, placards, éclairage, ...	Inclusion	Eviter phénomène écho et offrir une échelle humaine.	recommande pour les locaux concernés	recommande pour les locaux concernés	coups et plans du projet avec indication des baies sous plafond	coups et plans du projet avec indication des baies sous plafond	ETAPPE 2 – Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
A4	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) BATIMENT PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	Pictogrammes et signalétique	Respect du tableau des contrastes pour la signalétique directive qui informe via des pictos, des panneaux et le nominatif, les personnes avec une déficience visuelle (malvoyants, diabétiques, vision tubulaire, ...). Les pictos doivent être lisibles et identifiables pour les personnes avec une déficience visuelle. Il faut que les pictos soient adaptés au tableau du contraste. Permettre à l'enfant de se repérer et éventuellement de lui rappeler où il doit attendre ou faire quelque chose. Par exemple : l'igneuse des toilettes, de la classe, de la salle de gym, ...	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience visuelle de se repérer et identifier les pictos et les symboles adaptés au tableau du contraste. Permettre à l'enfant de se repérer et éventuellement de lui rappeler où il doit attendre ou faire quelque chose. Par exemple : l'igneuse des toilettes, de la classe, de la salle de gym, ...	recommande	recommande	-CSC	-CSC	ETAPPE 3 – Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
A5	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) BATIMENT PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	Communication	Relever une communication en meilleure qualité avec une meilleure articulation à l'amélioration audiitive (non et les surfaces des locaux, les commandes,...). La boîte à apprendre gérera également la communication entre les enfants et les adultes dans les espaces d'ateliers et de cours.	Inclusion	Permettre aux élèves, aux jeunes et aux personnes avec une déficience auditive de se repérer en toute autonomie. Enlever les surfaces des locaux, les commandes,... La boîte à apprendre gérera également la communication entre les enfants et les adultes dans les espaces d'ateliers et de cours.	recommande, obligation si un changement de la communication est prévu dans les travaux	recommande, obligation si un changement de la communication est prévu dans les travaux	-CSC	-CSC	ETAPPE 3 – Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
A6	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	Evaluation	Les systèmes sonores d'alerte sont doublés de l'écran lumineux. Prioriser les effets ou on peut se retrouver seul comme dans les caméras. Il est recommandé pour les systèmes sonores d'aider les personnes qui se déplacent dans ces locaux. Voir RRU ou GRU (consultez fe secteur).	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience auditive d'avoir en toute autonomie une meilleure qualité de communication avec les autres. Enlever les surfaces des locaux, les commandes,... La boîte à apprendre gérera également la communication entre les enfants et les adultes dans les espaces d'ateliers et de cours.	obligatoire	recommande, obligation si des travaux de mise en conformité incide sur les travaux dans les locaux	-CSC	-CSC	ETAPPE 3 – Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
A7	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3)	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3)	Evaluation - confort aménagement	Les familles doivent se souvenirs les modalités d'une porte double. Il faut refléter au comportement des jeux et collation avec les services incendies. Il est obligatoire de placer des récepteurs magnétiques. A côté d'une double porte d'évacuation, le placement d'une porte classique peut parfois suffire.	Inclusion	Permettre l'accessibilité de tous les locaux	recommande	recommande, obligation si des travaux de mise en conformité incide sur les travaux	-CSC	-CSC	ETAPPE 3 – Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

			Polychronie architecturale adaptée	Nous conseillons de concevoir la polychronie architecturale en fonction des besoins et des contraintes du lieu. Il faut équilibrer les volumes et les espaces, et assurer un bon équilibre entre le volume et les surfaces. Les couleurs chaudes (couleurs vives, jaune et orange) conviennent et givrent, alors qu'elles favorisent la sécheresse. Les couleurs froides (bleu et violet) sont plus rafraîchissantes et apaisantes, mais elles peuvent être perçues comme négatives ou hostiles. Les couleurs neutres (gris et noir) sont neutres. Les couleurs froides (comme le bleu) tendent à diminuer la concentration et à modifier l'humeur. Les couleurs chaudes (comme le rouge) stimulent et éveillent l'humeur. Les couleurs pastel sont utilisées pour une couleur plus douce. Écouter l'atmosphère de l'espace. Les couleurs pastel sont caractérisées par une forte proportion de blanc.	Inclusion	Permettre à tous les élèves (y compris avec une hyper-sensibilité visuelle) de se repérer, se concentrer et se détendre.	obligatoire pour les espaces où des travaux de peintures sont prévus dans l'après des travaux	- images 3D si elles existent + mention de la date ou du programme dans le CSC - classe bâtie/maison
A8	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7)	BATIMENT HORS LOCALS TECHNIQUES	Le principe de la polychronie architecturale consiste à utiliser des matériaux et des couleurs qui ont des propriétés physiques et psychologiques différentes. Par exemple, les couleurs froides (bleu, vert, gris) sont associées à la fraîcheur et à la paix, alors que les couleurs chaudes (rouge, orange, jaune) sont associées à l'énergie et à la vitalité. L'utilisation d'un mélange de couleurs peut donner l'impression d'un espace plus dynamique et plus accueillant. Il est important de prendre en compte les besoins et les préférences individuelles des élèves, car certains peuvent préférer certaines couleurs plus que d'autres. Il est également recommandé de créer des zones d'activités distinctes pour différents types d'activités, telles que les arts plastiques, la lecture et l'écriture, ou les sciences et les mathématiques.	Inclusion	Permettre aux malentendants d'entendre	recommandé (non subvenable)	-
A9	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7)	CLASSES, ATELIERS, REFECTOIRE, SPACE POLYVALENT	La polychronie architecturale peut également contribuer à l'amélioration de l'apprentissage. Par exemple, les couleurs peuvent aider à améliorer la mémoire et la concentration. Les couleurs peuvent également aider à réduire le stress et l'anxiété chez les enfants. Cependant, il est important de ne pas surcharger l'environnement avec trop de couleurs ou de textures.	Inclusion	Permettre aux malentendants d'entendre	recommandé (non subvenable)	-
A10	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7)	LOCAL MULTIFONCTIONNEL	Un local multifonctionnel	Inclusion	Faciliter la gestion quotidienne des besoins personnels et sociaux sur site.	obligatoire	Plan d'architecture
A11	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7)	LOCAL DE SION	Un local multifonctionnel	Inclusion	Faciliter la gestion quotidienne des besoins personnels et sociaux sur site.	recommandé	Plan d'architecture
A12	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7)	BATIMENT HORS LOCALS TECHNIQUES	Privilier les techniques spéciales non apparentes pour les locaux scolaires (cordons techniques spéciales, pavements apparents au sol).	Inclusion	Eviter qu'elles ne soient arrachées, minimiser les détails, favoriser le confort et améliorer l'hygiène.	recommandé, hors locaux techniques	recommandé, hors locaux techniques
A13	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7)	ESPACE DE STIMULATION SENSORIELLE	1. Espace de stimulation sensorielle	Inclusion	Multipier les expériences sensorielles, statiques et cinétiques de l'espace. Favoriser la défense, la relaxation et le développement cognitif de l'enfant, la résorption de leur propension des réponses de stimulation diverses en fonction de leurs besoins.	recommandé	recommandé
A14	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7)	BATIMENT	Caricature des espaces	Inclusion	Améliorer la compréhension de l'espace et identifier les contrastes rapidement. Permettre aux élèves avec une discorde de trouver des espaces propres et sûrs pour s'exprimer et échanger. Favoriser les interactions entre les personnes. Procéder les adaptations aux niveaux des passées de sens, les franchissements des différents passages peuvent être particulièrement utiles.	obligatoire, idéalement en lien avec AB	- images 3D ou elevations intérieures si elles existent + indication des matériaux
A15	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF (S1-S3) SUPÉRIEUR (S4-S7)	BATIMENT	Typologie inclusive	Inclusion	La zone d'accueil ou le hall d'entrée doit être un espace ouvert, chaleureux, offrant des angles de vue des personnes qui entrent et sortent. Il doit permettre une bonne compréhension de l'espace et du bâtiment. La circulation à l'intérieur du local doit être fluide et sans obstacles. Les angles morts, les angles droits et les coins peuvent être administratifs, mais doivent être évités. Les couloirs doivent être larges et suffisamment larges pour faciliter la circulation des élèves et les personnes qui entrent et sortent. Les couloirs doivent être larges et suffisamment larges pour faciliter la circulation des élèves et les personnes qui entrent et sortent.	recommandé	recommandé

A16	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+P3) SEC. INF (S+M3) SEC. SUP (S+M3) SUPERIEUR PROMOTION SOCIALE ESNHR	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+P3) SEC. INF (S+M3) SEC. SUP (S+M3) BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Environnement industriel	Favoriser la concentration
A17	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+P3) SEC. INF (S+M3) SEC. SUP (S+M3) SUPERIEUR PROMOTION SOCIALE ESNHR	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+P3) SEC. INF (S+M3) SEC. SUP (S+M3) BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Rejetage de l'industrie lumineuse	Inclusion
A18	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+P3) SEC. INF (S+M3) SEC. SUP (S+M3)	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+P3) SEC. INF (S+M3) SEC. SUP (S+M3) LOCALS PÉDAGOGIQUES	Connectivité filaire	Inclusion
A19	SUPERIEUR PROMOTION SOCIALE ESNHR	-	Connectivité filaire	Inclusion
Vivre un environnement d'école. Minimiser les détails dans l'architecteure et le mobilier				

		Connectivité filaire	recommandé	obligatoire	obligatoire	-dans TS : Effectuer un test de certification du câblage établissant dans le cadre du câblage la présence des performances de catégorie A45 et le schéma sur la position des fiches R45	
A20	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) SUPERIEUR ESAHR	Le bâtiment objet de la subvention devra présenter un réseau fonctionnel composé de deux réseaux distincts : un réseau WiFi et un réseau filaire. Pour les liaisons entre bâtiments, respectant les valeurs de perte conformes à la norme ISO 11801-1, il est recommandé de recourir à une connexion via fibre optique de type multimode à moins de 100 mètres. Pour les liaisons entre bâtiments, respectant les valeurs de perte conformes à la norme ISO 11801-1, il est recommandé de recourir à une connexion via fibre optique de type multimode à moins de 100 mètres. Ces réseaux seront connectés entre eux par un patch panel switch, ... et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ce réseau sera également connecté à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Le réseau devra comporter au minimum 2 prises R45 par local administratif et au minimum 1 prise RJ45 par poste de travail.	Connectivité induction -informer les immeubles liés à l'équipement informatique de l'ensemble des locaux utilisés par le projet à l'exception des salles de classe, vestiaires, rangement et des couloirs, sanitaires, vestiaires, rangement et locaux techniques ; -comporter de câblage répondant aux normes A, minimum et conformes aux prescriptions contre les champs magnétiques selon les directives européennes EMC EN 55022 ou fibre optique. Dans ces cas, il est recommandé d'utiliser des liaisons de câblage blanche ou fibre optique (éthernet, ...), et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ces réseaux seront connectés entre eux par un patch panel switch, ... et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ce réseau sera également connecté à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Le réseau devra comporter au minimum 2 prises R45 par local administratif et au minimum 1 prise RJ45 par poste de travail.	recommandé	obligatoire	-dans TS : Effectuer un test de certification du câblage établissant dans le cadre du câblage la présence des performances de catégorie A45 et le schéma sur la position des fiches R45	
A21	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	Coverteur sans fil WLAN-WiFi (à minima)	Le bâtiment objet de la subvention à l'exception des sanitaires, vestiaires, rayonnages et locaux techniques (à l'exception d'un poste de travail) devra présenter un réseau sans fil fonctionnel et répondant aux exigences requises en fonction des utilisateurs. Ainsi, le réseau sera composé : -pour la partie filaire de câblage du maximum 6a (éthernet, ...), et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ces réseaux seront connectés entre bâtiments et entre même bâtiment et pour une connexion via fibre optique de type multimode à gradient d'indice OM4 (éthernet, ...), et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ces réseaux seront connectés entre eux par un patch panel switch, ... et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Le réseau sera également connecté à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ce réseau sera également connecté à Internet via éventuellement le réseau préexistant.	Connectivité induction -informer les immeubles liés à l'équipement informatique de l'ensemble des locaux utilisés par le projet à l'exception des salles de classe, vestiaires, rangement et locaux techniques ; -comporter de câblage répondant aux normes A, minimum et conformes aux prescriptions contre les champs magnétiques selon les directives européennes EMC EN 55022 ou fibre optique. Dans ces cas, il est recommandé d'utiliser des liaisons de câblage blanche ou fibre optique (éthernet, ...), et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ces réseaux seront connectés entre eux par un patch panel switch, ... et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ce réseau sera également connecté à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Le réseau devra comporter au minimum 2 prises R45 par local administratif et au minimum 1 prise RJ45 par poste de travail.	recommandé	obligatoire	-dans TS : Effectuer un test de certification du câblage établissant dans le cadre du câblage la présence des performances de catégorie A45 et le schéma sur la position des fiches R45
A22	SUPERIEUR PROFESSIONNEL ESAHR	Coverteur sans fil WLAN-WiFi (à minima)	Le bâtiment objet de la subvention à l'exception des sanitaires, vestiaires, rayonnages et locaux techniques (à l'exception d'un poste de travail) devra présenter un réseau sans fil fonctionnel et répondant aux exigences requises en fonction des utilisateurs. Ainsi, le réseau sera composé : -pour la partie filaire de câblage du maximum 6a (éthernet, ...), et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ces réseaux seront connectés entre bâtiments et entre même bâtiment et pour une connexion via fibre optique de type multimode à gradient d'indice OM4 (éthernet, ...), et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ces réseaux seront connectés entre eux par un patch panel switch, ... et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ce réseau sera également connecté à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ce réseau sera également connecté à Internet via éventuellement le réseau préexistant.	Connectivité induction -informer les immeubles liés à l'équipement informatique de l'ensemble des locaux utilisés par le projet à l'exception des salles de classe, vestiaires, rangement et des couloirs, sanitaires, vestiaires, rangement et locaux techniques ; -comporter de câblage répondant aux normes A, minimum et conformes aux prescriptions contre les champs magnétiques selon les directives européennes EMC EN 55022 ou fibre optique. Dans ces cas, il est recommandé d'utiliser des liaisons de câblage blanche ou fibre optique (éthernet, ...), et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ces réseaux seront connectés entre eux par un patch panel switch, ... et ce sera recommandé à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ce réseau sera également connecté à Internet via éventuellement le réseau préexistant. Ce réseau sera également connecté à Internet via éventuellement le réseau préexistant.	obligatoire	obligatoire	-dans TS : Effectuer un test de certification du câblage établissant dans le cadre du câblage la présence des performances de catégorie A45 et le schéma sur la position des fiches R45

			<p>A23</p> <p>MATERNEL (M1-M3) PRIMARE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)</p> <p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p> <p>Priise électriques</p> <p>8 prises électriques (réparties tout à droite) du local (sauf circulations sanitaires, vestiaires, rangement et bureau commun)</p> <p>Tel que résulte la mesure A26, un groupe de minimum 2 prises à hauteur de 1,20m sera prévu pour l'installation le cas échéant d'un poste de travail avec assistance numérique.</p>	<p>Connexivité</p> <p>Distribuer un nombre de prises suffisant pour permettre une utilisation optimale des locaux et pour prévoir l'éventuelle installation d'un poste de travail avec assistance numérique. Ainsi, il est nécessaire de disposer de plusieurs prises à des endroits stratégiques pour l'alimentation électrique des TBI, projecteur, ordinateur portable, tablette, smartphone, ...</p>	<p>E-TYPE 4 - Dépôt du dossier au stato marché attribué + Accord ferme sur attribution</p>
			<p>A24</p> <p>SUPERIEUR PROMOTION SOCIALE ESAHR</p> <p>MATERNEL (M1-M3) PRIMARE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)</p> <p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p> <p>Priise électriques</p> <p>8 prises électriques pour bureaux ou travaux d'entretien (sauf circulations sanitaires, vestiaires, rangement et locaux techniques)</p>	<p>Connexivité</p> <p>Distribuer 1 ou 2 groupes de prises au suffisant pour permettre l'utilisation du poste de travail avec assistance numérique. Il est nécessaire de disposer de prises à des endroits stratégiques pour l'alimentation électrique des TBI, projecteur, ordinateur portable, tablette, smartphone, ...</p>	<p>E-TYPE 3 - Dépôt du dossier au stato marché attribué + Accord ferme sur attribution</p>
			<p>A25</p> <p>MATERNEL (M1-M3) PRIMARE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)</p> <p>LOCAUX ADMINISTRATIFS</p> <p>Priise électriques</p> <p>4 prises électriques par local (sauf avec un minimum de 2 prises par poste de travail (sauf circulations, sanitaires, vestiaires, vestiaires, rangement et locaux techniques)</p>	<p>Connexivité</p> <p>Distribuer un nombre de prises suffisant pour permettre l'utilisation de deux postes de travail avec assistance numérique sans empêcher le branchement de tous les équipements périphériques (phonebox, lampe de bureau, ...)</p>	<p>E-TYPE 3 - Dépôt du dossier au stato marché attribué + Accord ferme sur attribution</p>
			<p>A26</p> <p>MATERNEL (M1-M3) PRIMARE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)</p> <p>SUPERIEUR PROMOTION SOCIALE ESAHR</p> <p>MATERNEL (M1-M3) PRIMARE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)</p> <p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p> <p>1 poste de travail avec assistance numérique</p>	<p>Inclusion</p> <p>Permettre l'usage d'au moins 2 prises à hauteur d'1,20m sera prévu pour l'installation le cas échéant d'un poste de travail avec assistance numérique. Ces prises doivent être reliées au tableau de distribution du local. Les élèves peuvent utiliser ces prises pour l'alimentation électrique de leur matériel scolaire et de leur équipement personnel.</p>	<p>E-TYPE 3 - Dépôt du dossier au stato marché attribué + Accord ferme sur attribution ou E-TYPE 4 - Dépôt des demandes de liquidation de la statutaire et du décompte final</p>
			<p>A27</p> <p>MATERNEL (M1-M3) PRIMARE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)</p> <p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p> <p>Rangement ordonné du matériel pédagogique</p>	<p>Inclusion</p> <p>Préserve des rangements fermés dans les classes. Si les serrures sont intégrées dans les armoires, elles ne devront pas être sabordées. Idéalement, un pain de mur complet doit comporter des armoires toute hauteur (avec étagères modulables). Minimum 20% de rangement dont 6m². La profondeur des armoires doivent être adaptées aux dimensions des classes et il convient de penser à l'emplacement des armoires dans la classe. Le poste de rangement au même tiré que l'espace de mise en retrait par rapport au groupe.</p>	<p>E-TYPE 2 - Dépôt du dossier au stato marché attribué + Accord ferme sur attribution ou E-TYPE 3 - Dépôt du dossier au stato marché attribué + Accord ferme sur attribution</p>
			<p>A28</p> <p>MATERNEL (M1-M3)</p> <p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p> <p>Protection anti-vol des objets</p>	<p>Inclusion</p> <p>Protéger les objets à détailler sur les portes intérieures et extérieures. Pas de ferblant à la disposition (fermeture du hall, vols de bâts).</p>	<p>E-TYPE 2 - Dépôt du dossier au stato marché attribué + Accord ferme sur attribution ou E-TYPE 3 - Dépôt du dossier au stato marché attribué + Accord ferme sur attribution</p>
			<p>A29</p> <p>MATERNEL (M1-M3) PRIMARE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)</p> <p>SALLE DES PROFESSEURS</p> <p>Espacees de travail et de réunion à destination des équipes éducatives</p>	<p>Inclusion</p> <p>Un élève en classe rouvrante doit pouvoir accéder au local pédagogique. Il est demandé que cet élève ait accès à la salle de classe de son école. Dans un audacieux exemple, l'éludiant en classe rouvrante place au fer rang n°12 des recul assez suffisant pour l'ajouter au tableau. Il est alors recommandé de prévoir différentes possibilités de sièges ainsi qu'un code part du hall.</p>	<p>E-TYPE 4 - Dépôt du dossier au stato marché attribué + Accord ferme sur attribution</p>
			<p>A30</p> <p>MATERNEL (M1-M3) PRIMARE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)</p> <p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p> <p>Possibilité d'accès à l'enseignement pour tous.</p>	<p>Inclusion</p> <p>Permettre un accès à l'enseignement pour tous.</p>	

A31	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. SUP. (S1-S3) SUPERIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	Multitudes de tableaux	Offrir un système d'empruntage qui répond aux besoins de tous.
A32	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) SUPERIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Matières et intérieures	Matières extérieures et intérieures	Présence d'une multitude de tableaux pour répondre aux besoins spécifiques (TBL). Rétroprojecteur, dessin imprimé vert, tableau blanc...).	Inclusion recommandé recommandé obligatoire recommandé -intérieur ou bordure noir détail des menuiseries intérieures et extérieures
A33	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) SUPERIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	BATIMENT	Matières sans et robustes	Les portes intérieures et extérieures sont adaptées aux PMTC. La largeur de la porte des entrées fait au moins 90 cm. Le passage entre une porte ouverte et une autre est de 1m. Porte pour les feux, portes des poignées déroulables (porte indigée dans la poignée) à la direction pour le système de sécurité soignée des accès, une plancher de qualité pour un rôle important.	Inclusion recommandé recommandé recommandé recommandé
A34	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) SUPERIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	BATIMENT	Confort thermique	Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère nocif pour l'environnement. Il est préférable d'utiliser par exemple, le bambou, le bois, le bambou ou le bambou de houblon (matériaux naturels et durables), le bambou, le bambou ou le bambou de bambou. Réduire la taille et la longueur des matériaux de construction sont les matériaux moins coûteux pour concevoir un bâtiment social. Privilégier par exemple, des matériaux avec une résistance au portement élevée. Il faut privilégier des matériaux évitables et hygiéniques.	Inclusion recommandé recommandé recommandé recommandé
A35	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) SUPERIEUR (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAH'R	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRÉ (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	LOCAUX PEDAGOGIQUES	Modélisation et robuste	Adaptation possible des hauteurs d'assises ou de plan de travail, mobilier ergonomique. Il peut y avoir différentes variantes d'adaptation dans une classe. Il faut privilégier le mobilier adapté aux élèves du même âge. Taille maternelle : entre +/- 92 et 178cm. Taille primaire : entre +/- 128 et 170cm. Taille secondaire/adulte : entre +/- 140 à 200cm	Inclusion recommandé (non subventionnable) recommandé (non subventionnable)
B1	MATERNEL (M1-M3)	MATERNEL (M1-M3)	CLASSES	1 point d'eau	1 élève à l'avant avec évier avec robinet en cuivre ou dispositif similaire, arrivée eau froide et eau chaude. Il faut privilégier le mobilier adapté aux élèves du même âge. Si possible pour l'enseignement individualisé de type 4, lavabo PHR (hauteur entre 80 et 120cm)	Inclusion recommandé recommandé recommandé recommandé
B2	MATERNEL (M1-M3)	-	ESPACE MATERNEL (classes, ateliers...)	1 kilomètre pour l'ensemble des classes maternelles	Disposer d'un espace cuisine présentant tous les équipements nécessaires pour réaliser des recettes de cuisine variées. Disposer d'un espace de stockage pour les denrées et les ustensiles de cuisine. Disposer d'un espace de stockage pour les denrées et les ustensiles de cuisine. Disposition : la table de la cuisine sera adaptée aux enfants en bas âge ou un système 2 étages sera prévu.	TC recommandé recommandé recommandé recommandé
B3	MATERNEL (M1-M3)	MATERNEL (M1-M3)	CLASSES	Pistes avec clapet	Les pistes sont étudiées à une hauteur entre 0 et 1m50 doivent être munies d'un clapet qui se ferme automatiquement. Les pistes visées ici sont celles évoquées au point A18.	Inclusion recommandé recommandé recommandé recommandé
B4	MATERNEL (M1-M3)	-	CLASSES	Espace de rétention en regard par rapport au groupe	Préférence du rangement dans la partie de l'espace de l'entrée et l'entrée dans l'espace de l'entrée. Au moins deux zones de rangement, une zone pour les vêtements et une zone pour les accessoires et les articles de toilette. L'emplacement doit être à portée de main et être facile d'accès. Il est préférable que les casiers soient en bois et en bois massif et que les portes soient en bois. Il est préférable que les casiers soient en bois et en bois massif et que les portes soient en bois.	Inclusion recommandé recommandé recommandé recommandé
B5	MATERNEL (M1-M3)	MATERNEL (M1-M3)	CLASSES	Surface de table aménagée de travail en maternité agrémenté en surface nette	La table minimale de travail, surface de travail, surface de travail et surface de travail doivent être au moins de 1,2 mètres de long. La table de travail doit être stable et solide. L'ensemble doit être assez large pour permettre de se rélever lorsque en position assise dans le besoin.	Inclusion recommandé recommandé recommandé recommandé
B6	MATERNEL (M1-M3)	MATERNEL (M1-M3)	CLASSES	Rangement de la luminosité par zone	Surface de table aménagée de travail en maternité agrémenté en surface nette 4,6 m pour 1 rangée de 2 élèves pour l'enseignement ordinaire (+/- 2,4m²/élève). 4,6 m pour 1 rangée de 2 élèves pour l'enseignement spécialisé pour les Tbles 1, 2, 8, 10, 12, 15, 18 et 22 élèves. 5,6 m pour 1 rangée de 2 élèves pour l'enseignement spécialisé pour les Tbles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (+/- 2,4m²/élève).	Inclusion recommandé recommandé recommandé recommandé
B7	MATERNEL (M1-M3)	-	CLASSES	Zones d'affichage adaptée	Permettre un repérage de la unité officielle par zone dans la classe maternelle. Renumerer l'organisation de différentes zones de travail autorisées (zone pour travailler seul, zone pour travailler en groupe, zone calme...).	Inclusion recommandé recommandé recommandé recommandé

		Dortoir adapté	Inclusion	recommandé	obligatoire		
B8	MATERNEL (M1)	MATERNEL (M1-M2), DORTOIR	Permettre à l'élève de se reposer dans un local adapté et assurer la sécurité de l'enfant. Accorder une attention particulière au confort et au repos des enfants. Assurer la sécurité et la sécurité des autres enfants en leur permettant de se reposer.		«plan d'architecture» représentant les équipements mobilier et les dispositifs préexistants		
C1	PRIMAIRE (P1-P6)	CLASSES	1 point Grou	Disposer d'un point d'eau permettant le nettoyage avec des moyens moins gênants que l'eau froide et l'eau chaude. Utiliser un évier pour l'hygiène des mains et l'hygiène des objets. Accorder une attention particulière aux enfants qui ont des besoins spécifiques et aux enfants qui ont des besoins particuliers. Assurer la sécurité et la sécurité des autres enfants.	ETAPPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur le projet - Accord du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution		
C2	PRIMAIRE (P1-P6)	CLASSES	TC	Disposer d'un point d'eau permettant le nettoyage avec des moyens moins gênants que l'eau froide et l'eau chaude. Utiliser un évier pour l'hygiène des mains et l'hygiène des objets. Accorder une attention particulière aux enfants qui ont des besoins spécifiques et aux enfants qui ont des besoins particuliers. Assurer la sécurité et la sécurité des autres enfants.	ETAPPE 3 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur le projet - Accord du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution		
C3	PRIMAIRE (P1-P6)	PRIMAIRE (P1-P6) ESPACE PRIMAIRES (classes, ateliers, circulation...)	Apporter un bau chaudie Réverbé un système anti-brûlure sur le robinet.	TC	Le point d'eau sera dégagé d'un châssis de manière à favoriser le nettoyage du matériel. Securer le point d'eau chaude.	ETAPPE 3 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur le projet	
C4	PRIMAIRE (P1-P6)	CLASSES	TC	Les classes devront présenter une superficie suffisante pour permettre une flexibilité des aménagements de disposition de surface de l'engagement ortho. Ces aménagements doivent être adaptés aux besoins de chaque classe et doivent être réalisés en fonction de l'âge des élèves et de l'atmosphère de classe. Les enseignants doivent être encouragés à intervenir et à différencier leur enseignement sans empêcher la circulation dans la classe. La taille des classes devra également tenir compte des besoins d'aménagements nécessaires pour l'inclusion des élèves à besoins spécifiques.	TC	Les classes devront présenter une superficie suffisante pour permettre une flexibilité des aménagements de disposition de surface de l'engagement ortho. Ces aménagements doivent être adaptés aux besoins de chaque classe et doivent être réalisés en fonction de l'âge des élèves et de l'atmosphère de classe. Les enseignants doivent être encouragés à intervenir et à différencier leur enseignement sans empêcher la circulation dans la classe. La taille des classes devra également tenir compte des besoins d'aménagements nécessaires pour l'inclusion des élèves à besoins spécifiques.	ETAPPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur le projet
C5	PRIMAIRE (P1-P6)	CLASSES	TC	Favoriser la relation de l'espace + aménagement d'espace de travail collaboratif.	TC	Favoriser la relation de l'espace + aménagement d'espace de travail collaboratif.	ETAPPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur le projet
C6	PRIMAIRE (P1-P6)	CLASSES	TC	La taille minimale d'une classe primaire <u>utilitaire</u> est de : 5,9 m ² par tranche de 24 élèves pour l'aménagement <u>standardisé</u> (+ 2,2 m ² /élève) et 4,8 m ² par tranche de 12 élèves pour l'aménagement <u>spécialisé</u> pour les besoins de 1,8, 4,8 et 7,4-15m ² /élève).	TC	La taille minimale d'une classe primaire <u>utilitaire</u> est de : 5,9 m ² par tranche de 24 élèves pour l'aménagement <u>standardisé</u> (+ 2,2 m ² /élève) et 4,8 m ² par tranche de 12 élèves pour l'aménagement <u>spécialisé</u> pour les besoins de 1,8, 4,8 et 7,4-15m ² /élève).	ETAPPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur le projet
C7	PRIMAIRE (P1-P6)	CLASSES	TC	Espace de réseautage en réduit pour rapport au groupe	TC	Espace de réseautage en surface nette exprimée en surface nette	ETAPPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur le projet
C8	PRIMAIRE (P1-P6)	CLASSES	TC	Présence d'une zone d'affichage adaptée à l'élève et aux besoins de tous (type de police, hauteur, zone...) . La zone de récur des informations doit être clairement définie et non démultipliée.	TC	Présence d'une zone d'affichage adaptée à l'élève et aux besoins de tous (type de police, hauteur, zone...) . La zone de récur des informations doit être clairement définie et non démultipliée.	ETAPPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur le projet
D1	SECONDNAIRE INF (S1-S3)	SEC, INF (S1-S3)	CLASSES	Favoriser la porosité et la flexibilité l'aménagement et la gestion des espaces + aménagement d'espace de travail collaboratif.	TC	Les classes devront présenter une superficie suffisante pour permettre une flexibilité des aménagements de disposition de surface minimaux voir point D3 « mobilier mobile/fixe »	ETAPPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur le projet

D2					Aménagement de petites espaces de travail collaboratif.	TC	Favoriser la création de lieux propices au déploiement de l'enseignement en ligne et en distanciel dans un espace adapté aux besoins des élèves. Favoriser l'accès à l'espace de travail collaboratif pour plusieurs enfants pour des séances spécifiques. Ce local créatif de plusieurs groupes de travail dans des locaux ouverts permettra de faciliter les échanges entre élèves et leur permettra de travailler ensemble tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Il faut veiller à l'absorption des élèves durant les heures de classe, des locaux adéquats pour le travail devront être prévus.	recommandé	mesures D1, D2, J1 et G6 recommandées	1 des 4 mesures D1, D2, J1 et G6 recommandées	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et STAGE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution		
D3	SECONDARIE INF (S1-3)	SEC. INF (S1-3)	SEC. SUP (S4-37)	CLASSES	Surface de la classe en surface nette exprimée en surface nette	TC	La taille minimale d'une classe secondaire binaire est de 5,9m ² par tranche de 12 élèves pour l'enseignement spécialisé (+/- 1,8 m ² /élève). Inclusion +/+ 2,4 m ² par tranche de 12 élèves pour l'enseignement spécialisé pour les 2023-1 et 23-23. -/+ 3,9 m ² par tranche de 12 élèves pour l'enseignement spécialisé pour les 2024-23 et 24-25. La recommandation est de 30m ² dans l'ordinnaire et 30m ² dans le spécialisé. Il faut du recul par rapport à fin en regardant si l'élève n'est pas dans une classe inférieure à fin en regardant si l'élève n'est pas dans une classe inférieure à fin en regardant si l'élève n'est pas dans une classe face au tableau (pas perpendiculaire pour les deux, des tables et chaises face au tableau (pas perpendiculaire pour les deux). Privilégier les formes rondes/géométriques.	recommandé	obligatoire	"Plan d'architecture"	obligatoire	"Plan d'architecture"	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et STAGE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
D4	SECONDARIE INF (S1-3)	SEC. INF (S1-3)	CLASSES		1 point d'eau	TC	Disposer d'un point d'eau permettant le nettoyage ainsi que des mains mais également du matériel utilisé durant les ateliers de pratique manuelle (évier, plan de travail, éponge, gant, etc.). Prévoir un système anti-brûlure sur le robinet alimenté en eau chaude.	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé et par 8 classes hors local aménagé	ETAPPE 3 - "Simplifiez" représentant la position des points d'eau existants ou à placer sur les informations sur l'aménagements EFS et CSC technique	
E1	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF (S1-3)	SEC. SUP (S4-37)	CLASSE INCLUSIVE		1 point d'eau	TC	Disposer d'un point d'eau permettant le nettoyage ainsi que des mains mais également du matériel utilisé durant les ateliers de pratique manuelle (évier, plan de travail, éponge, gant, etc.). Prévoir un système anti-brûlure sur le robinet alimenté en eau chaude. Hauteur du lavabo +/- 35 à +/- 45 cm selon l'âge des élèves.	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	ETAPPE 2 - "Simplifiez" représentant la position des points d'eau existants ou à placer sur les informations sur l'aménagements EFS et CSC technique	
E2	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF (S1-3)	SEC. SUP (S4-37)	CLASSE INCLUSIVE		1 point d'eau	TC	1 évier à fond plat avec égouttoir + robinet col de cygne + eau chaude et froide ou dispositif similaire. Prévoir un système anti-brûlure sur le robinet alimenté en eau chaude. Hauteur du lavabo +/- 35 à +/- 45 cm selon l'âge des élèves.	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	ETAPPE 2 - "Simplifiez" représentant la position des points d'eau existants ou à placer sur les informations sur l'aménagements EFS et CSC technique	
E3	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF (S1-3)	SEC. SUP (S4-37)	CLASSE INCLUSIVE		1 point d'eau	TC	Observation inclusive : Le choix de la taille de la classe inclusive dépendra de l'attribution des places dans la classe inclusive. L'attribution de l'entrée à différentes classes inclusives doit être réalisée, court et claire, au plus tard au moment de la rentrée de l'élève. Idem pour la rentrée de l'élève dans une classe inclusive qui doit nécessairement se situer sur rez-de-chaussée. La classe inclusive ne doit nécessairement se situer sur rez-de-chaussée.	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	ETAPPE 2 - "Simplifiez" représentant la position des points d'eau existants ou à placer sur les informations sur l'aménagements EFS et CSC technique	
E4	MATERNEL (M1-M3) CLASSE INCLUSIVE				Prise avec clépat	TC	Surface de la classe inclusive > ou = 31,5m ² pour 7 élèves (+/- 4,5m ² /élève). Un abonnement scolaire dans la classe avec des changements de matériels pour décliner des aînés peut permettre une meilleure intégration des personnes, mais il faut y avoir différents niveaux d'intégration dans une classe inclusive.	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	ETAPPE 2 - "Simplifiez" représentant la position des points d'eau existants ou à placer sur les informations sur l'aménagements EFS et CSC technique	
E5	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF (S1-3)	SEC. SUP (S4-37)	CLASSE ET CLASSE INCLUSIVE		Zone d'attractivité adaptée pour élève	TC	Préférence d'une zone d'attractivité adaptée à l'école d'environ 1m ² (y compris l'atelier, la cuisine, ...). A priori, réduire des informations qui sont clairement définies et non déclinables. Elle peut être au niveau de la zone de travail seul.	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	ETAPPE 3 - "Simplifiez" représentant la position des points d'eau existants ou à placer sur les informations sur l'aménagements EFS et CSC technique	
E6	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF (S1-3)	SEC. SUP (S4-37)	CLASSE ET CLASSE INCLUSIVE		Sol souple	TC	Préférence d'une zone d'attractivité adaptée pour les enfants de 1m ² (y compris l'atelier, la cuisine, ...). A priori, réduire des informations qui sont clairement définies et non déclinables. Elle peut être au niveau de la zone de travail seul.	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et STAGE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution	
E7	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF (S1-3)	SEC. SUP (S4-37)	CLASSE INCLUSIVE		Casier adapté pour le matin et pour l'après-midi	TC	Préférence d'un sol souple qui offre contre à bout sur deux axes : l'adhérence aux pieds (peut être permanente), robuste et permettre un lien d'impacts (ceux que l'on entend si le sol pose). Permet à l'importance des sols uniformes et proches des revêtements ou matériaux mous ou tachés.	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	ETAPPE 3 - "Simplifiez" représentant la position des points d'eau existants ou à placer sur les informations sur l'aménagements EFS et CSC technique	
E8	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF (S1-3)	SEC. SUP (S4-37)	CLASSE ET CLASSE INCLUSIVE		Prises électriques	TC	Préférence d'un casier adapté pour le matin et pour l'après-midi qui offre contre à bout sur deux axes : l'adhérence aux pieds (peut être permanente), robuste et permettre un lien d'impacts (ceux que l'on entend si le sol pose). Permet à l'importance des sols uniformes et proches des revêtements ou matériaux mous ou tachés.	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	ETAPPE 2 - "Simplifiez" représentant la position des points d'eau existants ou à placer sur les informations sur l'aménagements EFS et CSC technique	
F1	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF (S1-3)	SEC. SUP (S4-37)	REFECTOIRE			TC	Préférence d'un casier adapté pour le matin et pour l'après-midi qui offre contre à bout sur deux axes : l'adhérence aux pieds (peut être permanente), robuste et permettre un lien d'impacts (ceux que l'on entend si le sol pose).	recommandé	obligatoire	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	obligation de disposer d'au moins 1 point d'eau équipé d'une douche et d'un évier à chasse hors local aménagé	ETAPPE 2 - "Simplifiez" représentant la position des points d'eau existants ou à placer sur les informations sur l'aménagements EFS et CSC technique	

F2	MATERNEL (P+M) PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	REFECTOIRE	Cuisine didactique	Équipement cuisine type domestique comportant 1 lave induction + 4 feux, 1 frigo, 1 chaudière à gaz et 1 four. 1 micro-ondes. Puis de travail : évier avec égouttoir pour la vaisselle et le four. 1 four à micro-ondes. Puis de travail : évier avec égouttoir pour la vaisselle et le four. Disposition : un système anti-brûlure sur le robinet alimenté en eau chaude. Prévoit un système de type extracteur pour éliminer la fumée de cuisson. Intervenant : en cas d'assaut ou d'alerte causée par les élèves de l'enseignement maternel, l'enseignement spécialisé, pas d'obligation, la préférence de cette pratique et l'enseignement se fera en concertation avec la direction.	TC	Disposer d'un espace cuisine présentant tous les équipements nécessaires pour réaliser des recettes de cuisine et de préparation des repas pour la classe et le four. 1 four à micro-ondes. Puis de travail : évier avec égouttoir pour la vaisselle et le four. Disposition : une zone de conservation des aliments (frigo, congélateur, ...), une zone de lavage (évier, ...), une zone de préparation (four à micro-ondes, ...). Il est entendu que cette alimentation doit être sûre, hygiénique et adaptée à un usage par des enfants et des adolescents et adapté à un usage par des personnes en situation de handicap. A noter qu'une telle de cuisine mobile possède peu d'espace.	Disposer d'un espace cuisine présentant tous les équipements nécessaires pour réaliser des recettes de cuisine et de préparation des repas pour la classe et le four. 1 four à micro-ondes. Puis de travail : évier avec égouttoir pour la vaisselle et le four. Disposition : une zone de conservation des aliments (frigo, congélateur, ...), une zone de lavage (évier, ...), une zone de préparation (four à micro-ondes, ...). Il est entendu que cette alimentation doit être sûre, hygiénique et adaptée à un usage par des enfants et des adolescents et adapté à un usage par des personnes en situation de handicap. A noter qu'une telle de cuisine mobile possède peu d'espace.	recommandé	obligatoire
F3	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	REFECTOIRE	Cuisine didactique	La pertinence de la pratique culinaire et de ce fait de la nécessité d'une cuisine didactique se fera en concertation avec la direction en regard du type de cuisine didactique.	TC	Disposer d'un espace cuisine présentant tous les équipements nécessaires pour réaliser des recettes de cuisine et de préparation des repas pour la classe et le four. 1 four à micro-ondes. Puis de travail : évier avec égouttoir pour la vaisselle et le four. Disposition : une zone de conservation des aliments (frigo, congélateur, ...), une zone de lavage (évier, ...), une zone de préparation (four à micro-ondes, ...). Il est entendu que cette alimentation doit être sûre, hygiénique et adaptée à un usage par des enfants et des adolescents et adapté à un usage par des personnes en situation de handicap. A noter qu'une telle de cuisine mobile possède peu d'espace.	La pertinence de cette pratique culinaire sera évaluée en fonction du type de pathologie des élèves et de ce en concertation avec la direction d'école.	obligatoire	
F4	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	REFECTOIRE	1 point d'eau	1 évier à fond plat avec égouttoir + robinet col de cygne + eau chaude et froide ou dispositif similaire. Prévoir un système anti-brûlure sur le robinet alimenté en eau chaude.	TC	Disposer d'un point d'eau permettant le nettoyage ainsi que des murs mais également du mobilier utilisés dans les salles de classe et de préparer les repas. Chaque élève devra disposer d'un gobelet en plastique. Le mobilier pourra être scellé par les activités de l'école. Utilisation savoureuse et dispose d'un robinet offrant une assise pour le lavage et un robinet d'un petit débit.	Exception : cuisine didactique existante dans la réfectoire	obligatoire	
F5	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	REFECTOIRE	Aménagements maternels permettant l'usage du réfectoire pour la pratique de l'art plastique et l'art du mouvement	Salle de pratique modulable, subdivision partielle du local possible... Puis en suffisance (20 places), bâtie solide, ...	TC	Envisager la polychromie de cet espace en regard de son usage et d'accroissement de sa vocation. Ainsi, cet espace peut servir de plateau pour l'art plastique, de lieu d'enseignement des arts visuels, de salle de théâtre, chœur, danse, musique... Aménagement vivement recommandé lorsque l'ensemble du dispositif assurant la sécurité de l'enfant est conforme ou conforme ou alors alternativement lors de l'absence des disciplines des arts de la scène.	recommandé	recommandé	
G1	PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	ATELIER SPÉCIFIQUE	Atelier pour FECA - volet art plastique	Point d'eau (exemple : évier à fond plat avec égouttoir + robinet col de cygne + eau chaude et froide) et évier à fond plat avec égouttoir, une étagère, zone de rangement.	TC	Disposer dans le réfectoire une étagère et une étagère pour les ustensiles de cuisine et les ustensiles de vaisselle. La disposition des cours d'arts de la scène doivent être en état de faire face à l'activité de la classe et de la scénographie.	recommandé sachant que les locaux peuvent regrouper plusieurs ateliers aménagés en fonction de la population scolaire concernée et complémentairement au effectif, ou de la psychomotricité	recommandé	
G2	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	ATELIER SPÉCIFIQUE	Atelier pour FECA - volet art et de la scène dans sa partie développement corporel (danse, théâtre, ...)	Salle avec coussines et rideaux.	TC	Disposer lorsque le capital bâti et les infrastructures le permettent d'un local adapté et spécifique pour la pratique des cours d'arts de la scène tout au long de l'année scolaire.	recommandé sachant que les locaux peuvent regrouper plusieurs ateliers aménagés en fonction de la population scolaire concernée et complémentairement au effectif, ou de la psychomotricité	recommandé	
G3	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	ATELIER SPÉCIFIQUE	Atelier pour FECA - volet art et de la scène dans sa partie développement musicale (chant, instrument)	Atelier pour la FECA - volet art et de la scène dans sa partie développement musicale (chant, instrument)	TC	Disposer lorsque le capital bâti et les infrastructures le permettent d'un local adapté et spécifique pour la pratique des cours d'arts de la scène tout au long de l'année scolaire.	recommandé sachant que les locaux peuvent regrouper plusieurs ateliers aménagés en fonction de la population scolaire concernée et complémentairement au effectif, ou de la psychomotricité	recommandé	
G4	MATERNEL (M+M3) PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	ATELIER SPÉCIFIQUE	Atelier pour la FECA - volet aménagement	Point d'eau (exemple : évier à fond plat avec égouttoir + robinet col de cygne + eau chaude et froide) et évier à fond plat avec égouttoir, une étagère, zone de rangement.	TC	Disposer lorsque le capital bâti et les infrastructures le permettent d'un local adapté et spécifique pour la pratique des cours d'arts de la scène tout au long de l'année scolaire.	recommandé sachant que les locaux peuvent regrouper plusieurs ateliers aménagés en fonction de la population scolaire concernée et complémentairement au effectif, ou de la psychomotricité	recommandé	
G5	PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	ATELIER SPÉCIFIQUE	Atelier pour la FECA - volet aménagement	4 cuisines types domestiques comportant 1 lave induction + 4 feux, 1 frigo, 1 évier à fond plat avec égouttoir + robinet col de cygne + eau chaude et froide et évier à fond plat avec égouttoir, une étagère, zone de rangement.	TC	Disposer d'un local à atelier cuisine composé de plusieurs éléments : 1 lave induction + 4 feux, 1 frigo, 1 évier à fond plat avec égouttoir + robinet col de cygne + eau chaude et froide et évier à fond plat avec égouttoir, une étagère, zone de rangement.	recommandé	recommandé	
G6	PRIMAIRE (P+1-6) SEC. INF. (S1-S3)	ATELIER SPÉCIFIQUE		Aménager des zones de travail collaboratif et individuel.	TC	Favoriser la création de lieux propices au travail seul ou en groupe sous la supervision d'un enseignant voir dans le cadre de la théorie du travail.	recommandé		

G7	SEC INF (S1-S3)	SEC INF (S1-S3)	ATELIER SPECIFIQUE	Atelier pour la FMTTN - voie numérique Aménagement d'un laboratoire informatique (lab) disposant de nombreux postes de travail, de connectiques RJ45 en surmaison, de prises dédicatées, ...	Disposer d'un local regroupant le matériel informatique et les connectiques nécessaires à l'exploitation des postes de travail et de leur raccordement à Internet et au réseau interne de l'école. Il doit être aménagé de manière à faciliter l'accès et l'utilisation du matériel par les élèves et les enseignants.	TC Connectivité	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	
G8	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	ATELIER SPECIFIQUE	Local de rangement pour le matériel de l'ECFA - voie art et de la théâtre en complément du local hébergeant cette activité	Rangement pour le matériel de l'ECFA - Autour de l'engagement prévu dans l'espace spécifique avec suffisance de la surface de travail et posséder une table de travail en bois avec un plateau en contreplaqué de 3m² (ou deux tables de 1,5m²) pour les activités qui sont relativement importants et nécessitent plusieurs personnes qui sont relativement importants	TC	Permettre le rangement du matériel requis pour ces activités qui est relativement important	TC	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	
G9	PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	ATELIER SPECIFIQUE	Local de rangement	Permettre le rangement du matériel requis pour ces activités qui est relativement important	TC	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	
G10													
H1	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	EDUCATION PHYSIQUE - PSYCHOMOTRICITE	Aménagements maternels permettant l'usage de la salle de psychomotricité pour la pratique de l'art scénique et du développement corporel en maternelle	Minimiser les risques de blessure et de malaise	TC	Permettre la dispense des enseignements tels que théâtre, chant, danse, musique, ...	TC	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	
H2	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	EDUCATION PHYSIQUE - PSYCHOMOTRICITE	Petite zone de jeu pour enfants dans la classe avec 4-5 élèves minimum	Dispositif fixe ou mobile.	TC	Permettre la dispense des enseignements tels que théâtre, chant, danse, musique, ...	TC	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	
H3	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	EDUCATION PHYSIQUE - PSYCHOMOTRICITE	Matérialisation d'un espace de scène	Aménagement architecture permettant de délimiter une zone de scène (scène mobile, scène fixe, revêtement différent, rideau, ...)	TC	Permettre la dispense des enseignements tels que théâtre, chant, danse, musique, ...	TC	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	
I1	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	SANTAIRES SUPÉRIEUR PROMOTION SOCIALE ESAH'R	Collageur WC contrainte	Faire ressortir le WC du mur, décalinement central. Situ WC sur blanc, le mur sur lequel le WC est positionné sera blanc. La ou des toilettes sont prévues, il est recommandé de faire un WC contrainte dans les sanitaires des salles d'ateliers (chambres, ateliers, ...). Les toilettes doivent être accessibles pour tous les utilisateurs pour l'ensemble localement et par bâtiment, accessible pour tous les autres niveaux d'enseignement (à repartir de manière uniforme sur l'ensemble du site).	Inclusion	Permettre aux élèves avec une déficience visuelle de localiser le WC en le contrastant.	Inclusion	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	<SC
I2	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	WC PNR SANTAIRES	Sanitaire simple à la classe maternelle	Grille d'aide à la communication ou document accessible à tout élève Santé mentale	Inclusion	Permettre aux PNR d'aller au WC en toute autonomie.	Inclusion	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	<SC
I3	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	MATERNEL (M1-M3) PRIMARIE (P1-P6) SEC. INF. (S1-S3)	SANTAIRES	Sanitaire simple à la classe maternelle avec contrôle visual et dochette	Les sanitaires sont plafonnés à la classe (ou la zone de travail principale) et un contrôle visual depuis la classe est nécessaire dans les sanitaires. Cela participe à l'hygiène de l'école et à une évacuation des déchets sanitaires assurée.	Inclusion	Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie, sécurité, intimité et sans perturber à basse intensité le fonctionnement de l'école, notamment un enfant en tant qu'occupant du son même.	Inclusion	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	<SC
I4	MATERNEL (M3)	MATERNEL (M3)	SANTAIRES	Sanitaire adaptée	Les sanitaires sont à proximité de la classe. Haltier WC infantil + 35cm chasse à déclenchement automatique. Haltier lavabo + 60 cm (en cas de cabinet cloisonné, prévoir un modèle avec déclenchement automatique, souche + 10 cm). Haltier toilette + 10 cm. Entre les urinoirs, prévoir des portes de séparation. Devant le WC, prévoir des portes ménagers sans verrous. Distributeur de savon à usage unique + porte-savon mural ou toilette à positionner à +/- 70cm du sol. Carréage au sol antidérapant (R10). Un siège au sol avec clip anti-retour dans le local est à prévoir. Siège WC PARK test pour la croise maternelle, WC dans cet espace doit être dans les classes pour l'enseignement spécialisé de type 4 non applicable, WC PNR	Inclusion	Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie.	Inclusion	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	<SC

15	PRIMAIRE (P+P)	PRIMAIRE (P+P)	SANITAIRES	Inclusion	Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie.	recommandé	obligatoire
16	SEC. INF. (S1+S3) SEC. SUP. (S4+S7)	SEC. INF. (S1+S3) SEC. SUP. (S4+S7)	SANITAIRES	Inclusion	Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie.	recommandé	obligatoire
17	MATERNEL (M1+M3) SEC. INF. (S1+S3) SEC. SUP. (S4+S7)	-	SANITAIRES	Inclusion	Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie et de se servir d'un siège à la classe.	recommandé	obligatoire
18	SUPERIEUR SOCIALE ESAHR	PROMOTION SOCIALE	SANITAIRES	Inclusion	Permettre aux étudiants d'aller au WC adaptés.	recommandé	obligatoire
11	MATERNEL (M1+M3) PRIMAIRE (P+P)	-	CIRCULATION	Inclusion	Favoriser la relation de leur propres au déploiement de la différenciation pédagogique en permettant de créer des groupes en fonction de la classe tout en conservant une surveillance et un suivi.	recommandé	obligatoire
12	MATERNEL (M1+M3) PRIMAIRE (P+P)	-	CIRCULATION	Inclusion	Permettre la gestion de la transition entre les espaces, de minimiser l'inconfort et donc une sécurisation de l'espace, il est inutile d'empêcher les manières et cartables dans la classe mais il faut que le déplacement soit sécurisé.	recommandé	obligatoire

		Zone vestiaire adaptée en dehors des classes	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
13	MATERNEL (M1-M3)	CIRCULATION - VESTIAIRE	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
14	PRIMAIRE (P1+P6)	CIRCULATION - VESTIAIRE	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
15	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1+P6) SUPÉRIEUR ESAHR	CIRCULATION - VESTIAIRE LA CLASSE INCLUSIVE	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
16	SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PRONOM. SOCIALE	VESTIAIRE	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
17	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1+P6) SUPÉRIEUR ESAHR	CIRCULATION - ESCALIERS	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
18	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1+P6) SUPÉRIEUR ESAHR	CIRCULATION - ESCALIERS	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
19	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1+P6) SUPÉRIEUR ESAHR	CIRCULATION - ESCALIERS	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
		Mise en place de bas portage.	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
K1	PRIMAIRE (P1+P6) SEC. INF. (S1-S3)	ESPACES EXTERIEURS	Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC
K2			Inclusion	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élévations intérieures si elles existent au moins un étage et au moins une partie de la partie supérieure peuvent être réalisées par les bureaux et si la hauteur du couloir est égale à 180cm.	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord de principe sur le projet - Accord de principe sur la présentation du plan architecture avec la représentation du plan architecture modélisé CSC

Volet 2 : Internat, Home d'accueil ordinaire						
N° mesure	Destination	Local	Caractéristique des locaux			Etape de la justification
			Caractéristique principale	Exemples de moyens pour y parvenir	Conditions d'éligibilité	
I3	Création d'une zone potagère en pleine terre.	TC	Disposer d'un espace adéquat et suffisant eu égard du nombre des élèves (50% des élèves des classes maternelles et 60% des élèves des classes élémentaires) et en plus des besoins en termes d'entretien et de récolte, au moins 10% de l'espace total des locaux de classe et de l'espace de culture. Cet espace doit permettre aux élèves en fonction des types d'espèces de planter et d'effectuer l'évolution de ces dernières au fil des saisons, de prélever des fruits et légumes à maturité et apporter des messages de fond et ne pas se limiter à la plantation d'un haricot dans un local.	1 des 4 mesures est obligatoire en cas de plantation sur l'emplacement des arbres et/ou arbustes existants, au moins 10% de l'espace total des locaux de classe et de l'espace de culture. Cet espace doit permettre aux élèves en fonction des types d'espèces de planter et d'effectuer l'évolution de ces dernières au fil des saisons, de prélever des fruits et légumes à maturité et apporter des messages de fond et ne pas se limiter à la plantation d'un haricot dans un local.	1 des 4 mesures est obligatoire en cas de plantation sur l'emplacement des arbres et/ou arbustes existants, au moins 10% de l'espace total des locaux de classe et de l'espace de culture. Cet espace doit permettre aux élèves en fonction des types d'espèces de planter et d'effectuer l'évolution de ces dernières au fil des saisons, de prélever des fruits et légumes à maturité et apporter des messages de fond et ne pas se limiter à la plantation d'un haricot dans un local.	ETAPPE 1 : Accord de principe entre les deux parties et à partie de tableau 2, 1 ^{er} de l'aménagement des arbres
I4	Installation d'une petite serre de culture.	TC	Disposer d'un espace adéquat et suffisant eu égard du nombre d'élèves (50% des élèves des classes maternelles et 60% des élèves des classes élémentaires) et en plus des besoins en termes d'entretien et de récolte, au moins 10% de l'espace total des locaux de classe et de l'espace de culture. Cet espace doit permettre aux élèves en fonction des types d'espèces de planter et d'effectuer l'évolution de ces dernières au fil des saisons, de prélever des fruits et légumes à maturité et apporter des messages de fond et ne pas se limiter à la plantation d'un haricot dans un local.	1 des 4 mesures est obligatoire en cas de plantation sur l'emplacement des arbres et/ou arbustes existants, au moins 10% de l'espace total des locaux de classe et de l'espace de culture. Cet espace doit permettre aux élèves en fonction des types d'espèces de planter et d'effectuer l'évolution de ces dernières au fil des saisons, de prélever des fruits et légumes à maturité et apporter des messages de fond et ne pas se limiter à la plantation d'un haricot dans un local.	1 des 4 mesures est obligatoire en cas de plantation sur l'emplacement des arbres et/ou arbustes existants, au moins 10% de l'espace total des locaux de classe et de l'espace de culture. Cet espace doit permettre aux élèves en fonction des types d'espèces de planter et d'effectuer l'évolution de ces dernières au fil des saisons, de prélever des fruits et légumes à maturité et apporter des messages de fond et ne pas se limiter à la plantation d'un haricot dans un local.	ETAPPE 1 : Accord de principe entre les deux parties et à partie de tableau 2, 1 ^{er} de l'aménagement des arbres
I5	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF (S1-S3) SEC. SUP (S4-S7) CLASSE INFERIEURE M1-SUPERIEURE	ESPACES EXTERIEURS	Aménagements extérieurs diversifiés	Diversifier les types d'espaces extérieurs (varier les types de revêtement de sols, espaces couverts, semi-couverts et au plain air, espaces des dos et couverts, végétaux, espaces extérieurs dans sa gloire soit offre clôture séparée). Si les plantes, fleurs ou arbres sont présentes, il ne peut pas prêter à un caractère toxique pour les enfants. Privilégier l'environnement extérieur si possible et éviter les espaces extérieurs tout en favorisant les espaces de rencontres.	Inclusion	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord de principe entre les deux parties et à partie de tableau 2, 2 nd de l'aménagement des arbres
I6	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF (S1-S3) SEC. SUP (S4-S7) CLASSE INFERIEURE M1-SUPERIEURE	ESPACES EXTERIEURS	Repas à l'extérieur	Prévoir un aménagement permanent (permis ou modèle) qui permettra la prise des repas à l'extérieur (table de pique-nique, terrasse, ...).	Inclusion	ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord de principe entre les deux parties et à partie de tableau 2, 3 rd de l'aménagement des arbres
N° mesure	Destination	Local	Caractéristique principale	Exemples de moyens pour y parvenir	Conditions d'éligibilité	Etape de la justification
I1	INTERNAT HOME	ESPACE COMMUN (salle d'étude, salle de jeu, salle CHAMBRE)	Connectivité filaire	Le bâtiment objet de la subvention devra posséder un réseau filaire à connectivité filaire et/ou sans fil (FTTH ou FTTx) assurant une bande passante minimale de 100 Mbps et une latence inférieure à 1 ms. Pour les liaisons entre bâtiment et entre bâtiment, il est recommandé de recourir à une fibre optique de type multimode à gradient d'indice OM4 (longueur de câble de 100 m maximum et récepteur en fibre optique). Il est également possible de faire recourir à une fibre optique de type OM3 (longueur de câble de 50 m maximum et récepteur en fibre optique).	Connectivité	ETAPPE 1 : Accord de principe entre les deux parties et à partie de tableau 2, 1 ^{er} de l'aménagement des équipements
I2	INTERNAT HOME	ESPACE COMMUN (salle à manger, salle CHAMBRE)	Connexion sans fil WLAN + WiFi	Connexion sans fil WLAN (à minima) pour tous les locaux utilisés par les internes à l'exception des sanitaires et des rangements. Il devra être assuré que le signal WLAN soit suffisamment puissant et stable pour répondre aux exigences d'accès en fonction des utilisations. Ainsi, le réseau sera composé d'au moins 2 points d'accès (POE) dont au moins 1 est fixe et 1 mobile. Les points d'accès doivent être installés dans les locaux de classe et de l'espace de culture. Le signal WLAN doit être couvert à 100% avec une longueur de câble de maximum 90m (pour les installations en sous-sol, il est recommandé d'utiliser un routeur sans fil avec une portée de 50m). Pour les liaisons entre bâtiments et entre bâtiments (sous forme de passerelle), il est recommandé de faire appel à un routeur sans fil avec une portée de 100m.	Connexion	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord de principe entre les deux parties et à partie de tableau 2, 2 nd de l'aménagement des équipements

		Polyvalente architecture adaptée	Nous vous conseillons de concevoir la polyvalence adaptée qui vise à délivrer des couleurs agissant sur nos humeurs et engendrant des sensations de paix et de douceur. Le rose et le violet ont les propriétés de la paix et de la douceur. Les couleurs fraîches favorisent l'apaisement et le vert et le bleu rendent calme, favorisent la concentration ou modifie l'humeur et les perceptions des personnes (comme les personnes avec des déficiences visuelles). Elles favorisent la stimulation, l'activité et suscitent l'envie de manger.	Inclusion	Permettre à tous les espaces ou des travaux de peintures sont prévus obligatoire pour les espaces où des travaux ou perturbations sont prévus.	obligatoire	- images 3D si elles existent + - vérification dans le CSC (peinture) + images 3D
L11	INTERNAT HOME	BATIMENT	Dans une unité 1 local d'accès directiellement à la salle des résidents. Ce local peut-être multifonctionnel.	Inclusion	Permettre l'organisation d'un espace communautaire et de résidence pour les personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées et/ou personnes atteintes d'un trouble psychologique, médical, physique, kinésithérapeutique, nutrition, accueil, ... Les locaux aux fonctions indépendantes et/ou locaux peuvent être indépendants ou reliés entre eux.	recommandé	- plan d'archécture + plan d'architecture
L12	INTERNAT HOME	Salle commune	Un local multifonctionnel	Inclusion	Faciliter la gestion des personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées et/ou personnes atteintes d'un trouble psychologique, médical, physique, kinésithérapeutique, nutrition, accueil, ... Les locaux aux fonctions indépendantes et/ou locaux peuvent être indépendants ou reliés entre eux.	recommandé	- plan d'archécture + plan d'architecture
L13	INTERNAT HOME	LOCAL MULTIFONCTIONNEL	Dans le local multifonctionnel pour les personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées et/ou personnes atteintes d'un trouble psychologique, médical, physique, kinésithérapeutique, nutrition, accueil, ... Les locaux aux fonctions indépendantes et/ou locaux peuvent être indépendants ou reliés entre eux.	Inclusion	Permettre aux enfants de recevoir des soins dans un local séparé de l'unité de soins. Un local séparé pour les enfants de l'unité de soins (avec 3 places assises et 3 places debout).	recommandé	- plan d'archécture + plan d'architecture + équipements mobilisés + CSC
L14	INTERNAT HOME	LOCAL DE SON	Un local multifonctionnel pour les personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées et/ou personnes atteintes d'un trouble psychologique, médical, physique, kinésithérapeutique, nutrition, accueil, ... Les locaux aux fonctions indépendantes et/ou locaux peuvent être indépendants ou reliés entre eux.	Inclusion	Entre le local multifonctionnel et l'unité à l'arrière de la cuisine doivent être établis avec une clôture et une porte. Il est recommandé que cette clôture soit en bois avec 3 places assises et 3 places debout.	recommandé	- plan d'archécture + plan d'archécture + vérification dans le CSC (TS)
L15	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	TS non apparentes (mur et sol) et apparences pour les locaux techniques (canalisations d'eau de chauffage et d'électricité) et protéger le chauffage au sol et les réservoirs thermiques sous-solaires et/ou les réservoirs d'eau chaude.	Inclusion	Permettre aux enfants de recevoir des soins dans un local séparé de l'unité de soins. Un local séparé pour les enfants de l'unité de soins (avec 3 places assises et 3 places debout).	recommandé	- recommandé, hors locaux techniques
L16	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Méridiennes extérieures et intérieures	Inclusion	Si le bâtiment accueille des jeunes thermodynamiques et/ou ventilables sur les étages, il est recommandé de prévoir des portes d'accès à l'unité de soins de 90 cm. Le passage utile, lorsque l'unité de soins doit être supérieure à 85 cm. Les portes doivent être dotées d'un usage très fréquent et intenses.	recommandé	- recommandé
L17	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Point d'eau potable à disposer verrouillables serrure indigène dans la prévoir des points d'eau potable (notamment à eau, robinet, ...), dans tout le bâtiment.	Inclusion	Prévoir des points d'eau potable verrouillables serrure indigène dans la prévoir des points d'eau potable (notamment à eau, robinet, ...), dans tout le bâtiment.	recommandé	- recommandé
L18	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Point mural unique sur l'ensemble du site	Inclusion	Améliorer la compréhension de l'environnement et faciliter l'identification des espaces et objets, en utilisant des couleurs et des formes distinctes qui marquent les limites entre les différents espaces comme les vitrines importants qui se révèlent et/ou qui sont utilisés par l'élève.	recommandé	- recommandé, également en lien avec L11
L19	INTERNAT HOME	ESPACE DE SENSATION SENSITIVE	Classification des espèces	Inclusion	Permettre une vue globale et donc une compréhension de l'ensemble du bâtiment. La circulation de l'intérieur du bâtiment. La facilité à l'apprentissage. Eviter les longs chemins et/ou les obstacles dans l'espace.	recommandé	- recommandé
L20	INTERNAT HOME	BATIMENT	Type logique indissociable	Inclusion	Permettre une vue globale et donc une compréhension de l'ensemble du bâtiment. La circulation de l'intérieur du bâtiment. La facilité à l'apprentissage. Eviter les longs chemins et/ou les obstacles dans l'espace.	recommandé	- recommandé
L21	INTERNAT HOME	BATIMENT	Type logique indissociable	Inclusion	Permettre une vue globale et donc une compréhension de l'ensemble du bâtiment. La circulation de l'intérieur du bâtiment. La facilité à l'apprentissage. Eviter les longs chemins et/ou les obstacles dans l'espace.	recommandé	- recommandé

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projets - Accord de principe

ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution

		Rejlage de l'intensité lumineuse	Inclusion	Limité les émissions d'énergie dans la zone des personnes et éviter les réverbères dans les zones de grands espaces qui sont éloignés par les capteurs lumineux, les éclairages doivent être adaptés aux besoins et assurer une lumière naturelle avec une température de couleur < 3000 K. Permettre des screens, rideaux, volets ou stores pour gérer l'apport en lumière dans les locaux.	recommande	obligatoire	plan TS - Electricité -CSC	- vérification sur plan + CSC (dans le cas de mise en œuvre)	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L22	INTERNAT HOME	Rangement ordinaire	Inclusion	Établir un système de rangement (distribuer) pour les enfants (invitant) pour les enfants aménageables et TSA. Permettre la gestion de la lumière naturelle et variante dans les chambres.	recommande	obligatoire	- images 3D ou détaillées si elles existent - plan d'architecte représentant les équipements mobiles + CSC	- vérification sur plan + CSC + images 3D + élévations	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L23	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Inclusion	Établir plusieurs rangements (distribuer) pour les enfants aménageables et TSA. Permettre la gestion de la lumière naturelle et variante dans les chambres.	recommande	obligatoire	- images 3D ou détaillées si elles existent - plan d'architecte représentant les équipements mobiles + CSC	- vérification sur plan + CSC + images 3D + élévations	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L24	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Inclusion	Assurer la sécurité des enfants.	recommande	obligatoire	- images 3D ou détaillées si elles existent - plan d'architecte représentant les équipements mobiles + CSC	- vérification sur plan + CSC + images 3D + élévations	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L25	INTERNAT HOME	BATIMENT	Inclusion	Permettre aux résidents de disposer d'un espace et d'améliorer les dépendances. Favoriser des matériaux de construction durables et recyclables.	recommande	obligatoire	- images 3D ou détaillées si elles existent - plan d'architecte représentant les équipements mobiles + CSC	- vérification sur plan + CSC + images 3D + élévations	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L26	INTERNAT HOME	LOCALS PEDAGOGIQUES	Inclusion	Avoir du mobilier adapté pour la mobilité pour la santé des tout-petits et des personnes.	recommande	obligatoire	- images 3D ou détaillées si elles existent - plan d'architecte représentant les équipements mobiles + CSC	- vérification sur plan + CSC + images 3D + élévations	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L27	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Inclusion	Offrir une cheminée adaptée aux besoins de tous.	recommande	obligatoire	- plan d'architecte	- vérification sur plan	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L28	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Inclusion	Limiter les situations dans lesquelles il est nécessaire de déplacer l'enfant pour accéder à la chambre.	recommande	obligatoire	- plan d'architecte	- vérification sur plan	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L29	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Inclusion	Offrir une cheminée adaptée aux besoins de tous.	recommande	obligatoire	- plan d'architecte	- vérification sur plan	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L30	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Inclusion	Permettre l'accès aux établissements scolaires et aux établissements de formation professionnelle.	recommande	obligatoire	- plan d'architecte	- vérification sur plan	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L31	INTERNAT HOME	CHAMBRE POUR LE PERSONNEL	Inclusion	La chambre pour(s) éducateur(s) / surveillante(s) doit avoir une surface minimale d'au moins 10 m ² . Surface minimale d'une chambre double pour des éducateurs = 22m ² .	recommande	obligatoire	- plan d'architecte	- vérification sur plan	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution
L32	INTERNAT HOME	BAGAGERIE - VESTIAIRE	Inclusion	Il est important que les locaux de stockage des vêtements et accessoires soient adaptés aux besoins de tous les utilisateurs.	recommande	obligatoire	- plan d'architecte	- vérification sur plan	ETAPPE 2 : Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 : Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord ferme sur attribution

L33	INTERNAT HOME	BUANDERIE	Local buanderie de minimum 4m² avec 1 lavabo encastré.	Pévoyer l'arrivée d'eau, l'évacuation et la pince pour minimiser l'inachèvement à laver.	Inclusion	recommandé	- vérification sur plan
L34	INTERNAT HOME	LEUX COLLECTIFS	Espace de ménage en évier par rapport au groupe	Pévoyer des lieux de travail à proximité des lieux collectifs (salles communes, salles de classe, etc.) pour faciliter à la personne de se laver dans un espace public transitoire (vestiaire, cabine, toilettes, etc.).	Inclusion	Permettre à l'enfant de calmer émotionnellement et physiquement.	- plan d'architecture obligatoire
L35	INTERNAT HOME	SANITAIRES	WC connectés	Pévoyer des lieux de travail à proximité des lieux collectifs (salles communes, salles de classe, etc.) pour faciliter à la personne de se laver dans un espace public transitoire (vestiaire, cabine, toilettes, etc.).	Inclusion	recommandé	- recommandé
L36	INTERNAT HOME	SANITAIRES	WC PAR	Minimum 1 WC pour se référer à la norme « Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible » du CAVAB Espace sanitaire.	Inclusion	Permettre aux enfants avec déficiences visuelles de localiser le WC.	- recommandé
L37	INTERNAT HOME	SANITAIRES	Salles adaptées à l'enfant	Minimum 1 WC pour se référer à la norme « Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible » du CAVAB Espace sanitaire.	Inclusion	Permettre à l'enfant de trouver des toilettes adaptées au fonctionnement de son corps.	- recommandé
L38	INTERNAT HOME	SANITAIRES	Salles de douche partagée	Norme : Minimum 1 douche PMR par bâtiment, dont 1 douche accessible et 1 douche supplémentaire pour personnes de 50 centimètres de hauteur. Ainsi de rotation de 5 mètres de hauteur, sans être obligatoirement à hauteur d'adulte. Avec des portes coulissantes et portes rabattables. Soit en partie pour l'accès des personnes handicapées et pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.	Inclusion	Permettre aux résidents d'avoir des douche en suffisance.	- recommandé
L39	INTERNAT HOME	SANITAIRES	Salles de douche PMR	Norme : Minimum 1 douche PMR par bâtiment, dont 1 douche accessible et 1 douche supplémentaire pour personnes de 50 centimètres de hauteur. Ainsi de rotation de 5 mètres de hauteur, sans être obligatoirement à hauteur d'adulte. Avec des portes coulissantes et portes rabattables. Soit en partie pour l'accès des personnes handicapées et pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.	Inclusion	Permettre aux personnes PMR de se laver en toute autonomie.	- recommandé
L40	INTERNAT HOME	BATIMENT	Confort thermique	Cabine haute tension avec rétroéclairage automatique	Inclusion	Permettre aux enfants de respirer dans un environnement qui leur procure un confort thermique.	- recommandé
L41	INTERNAT HOME	CABINE HAUTE TENSION	Éclairage halogène	En cas de panne de courant, le problème de réchauffement, lequel peut entraîner des chambres humides et déshabillées, peut être résolu par un éclairage halogène.	Inclusion	Faciliter la gestion des problèmes de confort thermique.	- recommandé
L42	INTERNAT HOME	CIRCULATION - ESCALIERS	Éclairage halogène	En cas de panne de courant, le problème de réchauffement, lequel peut entraîner des chambres humides et déshabillées, peut être résolu par un éclairage halogène.	Inclusion	Avoir des escaliers qui sont adaptés à la morphologie de tous les résidents.	- recommandé
L43	INTERNAT HOME	CIRCULATION - ESCALIERS	Éclairage double main courante	En cas de panne de courant, le problème de réchauffement, lequel peut entraîner des chambres humides et déshabillées, peut être résolu par un éclairage halogène.	Inclusion	Avoir des escaliers qui sont adaptés à la morphologie de tous les résidents.	- recommandé
L44	INTERNAT HOME	ESPACES EXTERIEURS	Aménagements extérieurs	Diversité de types d'espaces extérieurs (jardin, terrasse, cours, etc.) et aménagements extérieurs (escalier, ponts, passerelles,等等).	Inclusion	Améliorer l'environnement extérieur de l'espace extérieur pour créer une atmosphère conviviale, sûre et sécurisée.	- recommandé
L45	INTERNAT HOME	ESPACES EXTERIEURS	Repas à l'extérieur	Prévoir un aménagement permanent ou temporaire qui permet la prise des repas dans l'exterieur (tableau de préparation, etc.).	Inclusion	Améliorer la qualité de vie des enfants et favoriser l'apprentissage.	- recommandé
						Volet 3 : Intérêt, Home d'accueil spécialisé	
						Caractéristiques des locaux - A MINIMA	

N8	INTERNAT HOME	BATIMENT	Communication	Pévoyer une communication en braille	Inclusion	Permettre aux personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture de se servir de l'écriture braille. Les commentaires doivent être faits au moyen d'un code standardisé pour les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture. Voir l'IEN ou le GEM (consulter le secteur).	recommandé, obligatoire si un changement de la communication est prévu dans les travaux
N9	INTERNAT HOME	BATIMENT	Exécution	Les systèmes sonores d'aides sont recommandés pour les enfants qui ont des difficultés d'écriture et de lecture. Ils sont recommandés pour les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture. Les jeunes enfants ne savent pas encore lire et écrire. Ils sont recommandés pour les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture.	Inclusion	Permettre aux personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture de se servir de l'écriture braille. Les commentaires doivent être faits au moyen d'un code standardisé pour les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture. Voir l'IEN ou le GEM (consulter le secteur).	recommandé, obligatoire si les travaux concernent l'écriture dans les travaux
M10	INTERNAT HOME	BATIMENT	Exécution - commentantage	A côté d'une double porte d'écuation. Les jeunes enfants ne savent pas encore lire et écrire. Ils sont recommandés pour les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture.	Inclusion	Permettre aux personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture de se servir de l'écriture braille. Les commentaires doivent être faits au moyen d'un code standardisé pour les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture.	obligatoire
M11	INTERNAT HOME	BATIMENT	Psychomotricité	Psychomotricité architecturale stéréotypée	Inclusion	Permettre à tous les enfants (y compris ceux qui ont des difficultés d'écriture et de lecture) de se déplacer et de se divertir dans un environnement sûr et accueillant. Les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture peuvent également profiter de l'environnement et de l'ambiance de l'école.	obligatoire
M12	INTERNAT HOME	BATIMENT	Salle commune	Un local multifonctionnel	Inclusion	Permettre à tous les résidents de se divertir et de se divertir dans un environnement sûr et accueillant. Les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture peuvent également profiter de l'environnement et de l'ambiance de l'école.	recommandé
M13	INTERNAT HOME	LOCAL MULTIFONCTIONNEL	Infrimère sécurité	Un local multifonctionnel	Inclusion	Permettre à tous les résidents de se divertir et de se divertir dans un environnement sûr et accueillant. Les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture peuvent également profiter de l'environnement et de l'ambiance de l'école.	recommandé
M14	INTERNAT HOME	LOCAL DE SOIN	TS installées ou non appartenantes	Local proche d'une salle de sport ou d'un local technique	Inclusion	Permettre aux personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture de se divertir et de se divertir dans un environnement sûr et accueillant. Les personnes ayant des difficultés d'écriture et de lecture peuvent également profiter de l'environnement et de l'ambiance de l'école.	recommandé
M15	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Têtes thermodynamiques	Les portes intérieures et extérieures	Inclusion	Permettre de faire fonctionner le système de chauffage et de refroidissement (chauffage électrique) pour tous les logements. Les portes intérieures et extérieures doivent être adaptées au plancher (RVC). Si le bâtiment possède des jauges de température, placer des têtes thermodynamiques sur les portes intérieures et extérieures.	recommandé, hors locaux techniques
M16	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Manutentions extérieures	Porte étanche à l'eau	Inclusion	Permettre de réguler la température du bâtiment en fonction de la saison et de la météo. Les portes intérieures et extérieures doivent être étanches à l'eau.	recommandé
M17	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Porte étanche à l'eau	Porte étanche à l'eau	Inclusion	Permettre de réguler la température du bâtiment en fonction de la saison et de la météo. Les portes intérieures et extérieures doivent être étanches à l'eau.	recommandé
M18	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Porte étanche à l'eau	Porte étanche à l'eau	Inclusion	Permettre de réguler la température du bâtiment en fonction de la saison et de la météo. Les portes intérieures et extérieures doivent être étanches à l'eau.	-

M19	INTERNAT HOME	ESPACE DE STIMULATION SENSORIELLE	1 Espaces de stimulation sensorielles	Ost response forte en simulation (7/7 sensibles au toucher) ou faible à l'interieur ou extérieur (Scorez de 0 à 0,2). Les sensations sont alors moins marquées. Ces réponses sont essentielles pour l'équilibre physique et des objectifs pédagogiques clairs et cohérents.	Multiplier les expériences sensorimotrices et favoriser la motricité fine et粗大. Favoriser la compréhension de l'espace et identifier les contrastes entre les deux milieux. Permettre aux enfants d'explorer et d'expérimenter dans un environnement sûr et accueillant. Utiliser une classification des espaces et adapter les éléments différenciés entre les deux milieux, sans toutefois être trop explicatifs et éducatifs.	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan
M20	INTERNAT HOME	CERTIFICATION DES ESPACES	Classification des espaces	Ost response forte en simulation (7/7 sensibles au toucher) ou faible à l'interieur ou extérieur (Scorez de 0 à 0,2). Les sensations sont alors moins marquées. Ces réponses sont essentielles pour l'équilibre physique et des objectifs pédagogiques clairs et cohérents.	Améliorer la compréhension de l'espace et identifier les contrastes entre les deux milieux. Permettre aux enfants d'explorer et d'expérimenter dans un environnement sûr et accueillant. Utiliser une classification des espaces et adapter les éléments différenciés entre les deux milieux, sans toutefois être trop explicatifs et éducatifs.	recommandé, détaillé en lien avec M11	obligatoire, détaillé en lien avec M11 avec M11	- images 3D ou élaborées + plan d'aménagement et indication des matériaux
M21	INTERNAT HOME	BÂTIMENT	Typologie incitative	Ost response forte en simulation (7/7 sensibles au toucher) ou faible à l'interieur ou extérieur (Scorez de 0 à 0,2). Les sensations sont alors moins marquées. Ces réponses sont essentielles pour l'équilibre physique et des objectifs pédagogiques clairs et cohérents.	Permettre une vue optimale et une compréhension optimale de l'espace. Améliorer l'environnement, faciliter les enfants en les sécurisant.	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan * CSC (écran/éclairage)
M22	INTERNAT HOME	BÂTIMENT HORS LOCALS TECHNIQUES	Rangement ordonné	Ost response forte en simulation (7/7 sensibles au toucher) ou faible à l'interieur ou extérieur (Scorez de 0 à 0,2). Les sensations sont alors moins marquées. Ces réponses sont essentielles pour l'équilibre physique et des objectifs pédagogiques clairs et cohérents.	Il faut limiter les situations d'éblouissement (éclairage ou luminaire) pour les enfants, protéger les phares et les TSV. Optimiser la gestion de la lumière naturelle et artificielle.	recommandé, obligation en cas de remplacement de l'éclairage	obligatoire	- vérification sur plan * CSC (écran/éclairage)
M23	INTERNAT HOME	BÂTIMENT HORS LOCALS TECHNIQUES	Protection anti-pincement	Ost response forte en simulation (7/7 sensibles au toucher) ou faible à l'interieur ou extérieur (Scorez de 0 à 0,2). Les sensations sont alors moins marquées. Ces réponses sont essentielles pour l'équilibre physique et des objectifs pédagogiques clairs et cohérents.	Éviter de surstimuler les enfants. Optimiser les rampes.	recommandé	obligatoire	- images 3D ou élaborées + plan d'aménagement et indication des matériaux
M24	INTERNAT HOME	BÂTIMENT HORS LOCALS TECHNIQUES	Portes et fenêtres	Ost response forte en simulation (7/7 sensibles au toucher) ou faible à l'interieur ou extérieur (Scorez de 0 à 0,2). Les sensations sont alors moins marquées. Ces réponses sont essentielles pour l'équilibre physique et des objectifs pédagogiques clairs et cohérents.	Améliorer la sécurité des enfants.	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan * CSC (écran/éclairage)
M25	INTERNAT HOME	BÂTIMENT	Protection anti-pincement	Ost response forte en simulation (7/7 sensibles au toucher) ou faible à l'interieur ou extérieur (Scorez de 0 à 0,2). Les sensations sont alors moins marquées. Ces réponses sont essentielles pour l'équilibre physique et des objectifs pédagogiques clairs et cohérents.	Permettre aux résidents de dormir dans un environnement sain et optimisé pour les personnes, favorisant le bien-être et le renforcement.	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan * CSC (écran/éclairage)
M26	INTERNAT HOME	LOCAUX PEDAGOGIQUES	Mobiles évolutif et robuste	Ost response forte en simulation (7/7 sensibles au toucher) ou faible à l'interieur ou extérieur (Scorez de 0 à 0,2). Les sensations sont alors moins marquées. Ces réponses sont essentielles pour l'équilibre physique et des objectifs pédagogiques clairs et cohérents.	Avoir du mobilier adapté à la taille et au poids des enfants. Optez pour des tables et chaises adaptées au développement des enfants.	recommandé (non subventionnable)	obligatoire	- vérification sur plan * CSC (écran/éclairage)
M27	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Surface minimale d'une chambre double = 12m ²	Ost minimum d'une chambre double = 12m ² , superficie en surface nette supérieure à celle de la chambre simple. Chambre et lits de roches de 1,70m. Surface minimale d'une chambre de fille = 24m ² .	Offrir une chambre confortable et spacieuse, avec un lit double et une surface nette supérieure à celle de la chambre simple. Chambre et lits de roches de 1,70m. Surface minimale d'une chambre de fille = 24m ² .	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan
M28	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Surface minimale d'une chambre simple = 12m ² , superficie en surface nette supérieure à celle de la chambre double.	Offrir une chambre confortable et spacieuse, avec un lit double et une surface nette supérieure à celle de la chambre simple. Chambre et lits de roches de 1,70m. Surface minimale d'une chambre de fille = 24m ² .	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan	
M29	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Gâche électrique	Permettre l'évacuation de tous les occupants.	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan	

M30	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Prise avec cléptat	Les prises situées à une hauteur entre 0 et 150 cm doivent être munies d'un cléptat qui se referme automatiquement.	Limité les risques et un risque.	recommandé	recommandé	-
M31	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Connexivité filaire	Le bâtiment objectif de la subventionne devra connecté à un réseau LAN.	Indiquer les implications liées à l'équipement.	La performance de cette mesure sera évaluée en fonction du type de pathologie des élèves et ce en concertation avec la direction d'école.	La performance de cette mesure sera évaluée en fonction du type de pathologie des élèves et ce en concertation avec la direction d'école.	-
M32	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Couverture sans fil WLAN - WiFi toutes les chambres, (à minima)	Le bâtiment objectif de la subventionne pourra être équipé d'une couverture sans fil WLAN (à minima) dans toutes les chambres, (à minima).	Indiquer les implications liées à l'équipement.	La performance de cette mesure sera évaluée en fonction du type de pathologie des élèves et ce en concertation avec la direction d'école.	La performance de cette mesure sera évaluée en fonction du type de pathologie des élèves et ce en concertation avec la direction d'école.	-
M33	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Prises électriques	Prises électriques à 2 prises au minimum par bureau et à hauteur plan de travail + 1 prise au niveau du lit.	Connexité Inclusion	La performance de cette mesure sera évaluée en fonction du type de pathologie des élèves et ce en concertation avec la direction d'école.	La performance de cette mesure sera évaluée en fonction du type de pathologie des élèves et ce en concertation avec la direction d'école.	-
M34	INTERNAT HOME	CHAMBRE POUR LE PERSONNEL, LE PERSONNEL	Salle minime des vestiaires pour les éducateurs et les visiteurs	Salle minime des vestiaires pour les éducateurs et les visiteurs.	Indication	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan
M35	INTERNAT HOME	BAIGERIE - VESTIARE	Local bagagerie-vestiaire de minimum 0,5m²/élève.	La chambre pour les éducateurs et les visiteurs.	Indication	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan
M36	INTERNAT HOME	BUANDERIE	Local buanderie de minimum 5m² avec 1 lavabo et/ou vidor mural.	La chambre pour les éducateurs et les visiteurs.	Indication	recommandé	obligatoire	- vérification sur plan
M37	INTERNAT HOME	LIEUX COLLECTIFS	Espace de mise en ordre par rapport au groupe	Prévoir des lieux de repos et/ou de repos.	Inclusion	recommandé	recommandé	-

M38	INTERNAT HOME	WC contracté	Faire ressortir le WC du mur, dans le mur ou devant le WC en positionnant bien l'ordre. La si les toilettes sont prévues, il est recommandé de prévoir 2 WC contractés dans leur dimensions et 1 WC PMR pour se référer à la réglementation en vigueur et déterminer l'emplacement de l'urinoir enfant (entre 65 et 70 cm) (chasse à déclenchement automatique).	Inclusion	Permettre aux toilettes d'être installées avec un déclencheur mural ou une poignée de localiser le WC.	recommandé	-obligatoire	-verification dans le CSC
			Les toilettes doivent être adaptées à la taille de l'enfant (entre 60 et 70cm) et 1 lavabo enfant (entre 60 et 80cm) et 1 lavabo adulte (entre 80 et 90cm). Entre les WC, prévoir une séparation suffisante. Dans les sanitaires des garçons, prévoir un urinoir enfant (entre 65 et 70 cm) (chasse à déclenchement automatique).	Inclusion	Permettre aux toilettes d'être installées avec un déclencheur mural ou une poignée de localiser le WC.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M39	INTERNAT HOME	WC PMR	Minimum 1 WC PMR pour se référer à la réglementation en vigueur et déterminer l'emplacement de l'urinoir enfant (entre 65 et 70 cm) (chasse à déclenchement automatique).	Inclusion	Permettre aux PMR d'être installées dans les sanitaires des garçons, prévoir un urinoir enfant (entre 65 et 70 cm) (chasse à déclenchement automatique).	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Sanitaires adaptés à la taille de l'enfant (entre 60 et 70cm) et 1 lavabo enfant (entre 60 et 80cm) et 1 lavabo adulte (entre 80 et 90cm). Entre les WC, prévoir une séparation suffisante. Dans les sanitaires des garçons, prévoir un urinoir enfant (entre 65 et 70 cm) (chasse à déclenchement automatique).	Inclusion	Permettre aux toilettes d'être installées avec un déclencheur mural ou une poignée de localiser le WC.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M40	INTERNAT HOME	SANITAIRES	Les toilettes doivent être adaptées à la taille de l'enfant (entre 60 et 70cm) et 1 lavabo enfant (entre 60 et 80cm) et 1 lavabo adulte (entre 80 et 90cm). Entre les WC, prévoir une séparation suffisante. Dans les sanitaires des garçons, prévoir un urinoir enfant (entre 65 et 70 cm) (chasse à déclenchement automatique).	Inclusion	Permettre aux toilettes d'être installées avec un déclencheur mural ou une poignée de localiser le WC.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			1 lavabo enfant (entre 60 et 70cm) et 1 lavabo adulte (entre 80 et 90cm). Entre les WC, prévoir une séparation suffisante. Dans les sanitaires des garçons, prévoir un urinoir enfant (entre 65 et 70 cm) (chasse à déclenchement automatique).	Inclusion	Permettre aux toilettes d'être installées avec un déclencheur mural ou une poignée de localiser le WC.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M41	INTERNAT HOME	SANITAIRES	Salles de douche partagée entre les garçons et les filles.	Inclusion	Permettre aux résidents d'avoir des douches en suffisance.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Salles de douche PMR pour les personnes ayant des besoins physiques spécifiques.	Inclusion	Permettre aux personnes PMR de prendre une douche dans toute l'autonomie.	obligatoire	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M42	INTERNAT HOME	SANITAIRES	Confort thermique	Inclusion	Permettre aux personnes PMR de prendre une douche dans toute l'autonomie.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Surveillance des espaces	Inclusion	Permettre à l'enfant de faire ses besoins dans un espace collectif (salle de classe, bureau, etc.).	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M43	INTERNAT HOME	BÂTIMENT	Égouts - Hauteur des marchés adaptée	Inclusion	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous les résidents.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Signalisation des espaces	Inclusion	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous les résidents.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M44	INTERNAT HOME	LIEUX COLLECTIFS	Double main ou gauchette adaptée	Inclusion	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous les résidents.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Aménagements extérieurs	Inclusion	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous les résidents.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M45	INTERNAT HOME	CIRCULATION - ESCALIERS	Double main ou gauchette adaptée	Inclusion	Faciliter la gestion quotidienne du bâtiment et sécuriser les accès.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Signalisation de l'accès	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M46	INTERNAT HOME	CIRCULATION - ESCALIERS	Double main ou gauchette adaptée	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Double main ou gauchette adaptée	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M47	INTERNAT HOME	CABINE HAUTE TENSION	Double main ou gauchette adaptée	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Cabine haute tension avec rideau électrique	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M48	INTERNAT HOME	ESPACES EXTERIEURS	Aménagements extérieurs	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Rêves à l'extérieur	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M49	INTERNAT HOME	ESPACES EXTERIEURS	Rêves à l'extérieur	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Double main ou gauchette adaptée	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M50	INTERNAT HOME	ESPACES EXTERIEURS	Double main ou gauchette adaptée	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
			Double main ou gauchette adaptée	Inclusion	Aménager l'espace avec une visibilité suffisante et une sécurité optimale.	recommandé	-obligatoire	-ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution

Volet 4 : Centres psycho-médico-sociaux

Caractéristique des locaux

N° mesure	Destination	Local	Caractéristique principale	Exemples de moyens pour y parvenir	Conditions d'éligibilité	Objectif à atteindre	Rénovation légère	Rénovation lourde	Reconstruction / Extension	Justificatif (à fournir par Po)	Verification (pour agent SCII)	Etape de la justification
N1	CPMS	BUREAUX - SALLE DE REUNION - LOCALS ADMINISTRATIFS	Connectivité filaire	Le bâtiment objectif de la subvention devra connecté à un réseau filaire à minima, catégories 6 ou 6A (ou F/UTP) avec une longueur de câble de maximum 90m (tous les éléments de raccordement respecteront les valeurs des normes ISO 11801-1). Pour les liaisons entre bâtiments, il est recommandé de recourir à une connexion fibre optique de type « étoile » (éventuellement en utilisant des adaptateurs optiques OM4 indiquant également et répondant aux contraintes d'environnement (eau, rouille, passage de mur, ...); et, si toutes les sociétés fournisseuses et de fournisseurs doivent présenter un réseau répartis et répondant aux exigences requises en fonction des exigences du réseau). Ainsi, le réseau sera composé : - pour la partie filaire de câblage à minima catégorie 6 ou type F/UTP ou mieux (catégorie 6A ou 6A2) avec une longueur de câble de maximum 90m (évidemment dans la mesure où les fabricants recommandent de faire ce type de câblage pour les raccordements), respectant les valeurs de partenaire conformes à la norme ISO 11801-1. Pour les liaisons entre bâtiments, il est recommandé de recourir à une connexion via fibre optique de type OM4 (éventuellement en utilisant des adaptateurs OM4/OM3) avec un minimum de deux fibres.	Connectivité	Indiquer les éléments à intégrer dans la structure via un schéma de l'ensemble des locaux visés par le projet à l'exception du bureau administratif, vestiaires, rangements et locaux techniques. Ces derniers doivent être conçus de manière à ce que les câblages dépendent du bâtiment.	recommandé	recommandé	-	-	-	-
N2	CPMS	BUREAUX - SALLE DE REUNION - LOCALS ADMINISTRATIFS	Covertnet sans WLAN - WiFi (à minima)	Connectivité filaire	Indiquer les équipements nécessaires à l'implémentation d'un réseau filaire LAN structure ainsi qu'une couverture à minima de 90% du bâtiment et du WiFi pour l'ensemble des bureaux et vestiaires. Ce réseau devra : - se connecter de manière à ce que les câblages dépendent des structures et de l'ensemble des bâtiments et de leurs fonctions et répondent aux exigences requises en fonction des exigences du réseau.	obligatoire	obligatoire	obligatoire	-	-	-	ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
N3	CPMS	BUREAUX - SALLE DE REUNION - LOCALS ADMINISTRATIFS	Prises électriques	4 prises électriques par local administratif et salle de réunion, au minimum de 2 prises par poste de travail.	Connectivité	Permettre un réglage du luminaire lumineux	Indication	Indication	Indication	Indication	Indication	ETAPPE 4 - Dépôt des demandes de liquidation et des détails sur la convention et des détails sur la base du site surveillé
N4	CPMS	BUREAUX - LOCALS ADMINISTRATIFS	Réglage de l'intensité lumineuse	Réglage de l'intensité lumineuse	Permettre un réglage de l'intensité lumineuse et de l'éclairage des locaux administratifs et bureaux. Les éclairages peuvent être indirects et simuler une lumière naturelle aux températures chaudes et froides. Prévoir des schémas de votex ou stores pour gérer l'apport en éclairage naturel. La lumière doit être régulée dans les bureaux. La puissance des lampes doit être suffisante pour éclairer les locaux administratifs et bureaux.	Inclusion	Limites les situations d'incendie ou d'incendio pour les enfants et les personnes handicapées, en fonction de la luminosité naturelle et artificielle.	recommandé	recommandé	obligatoire	obligatoire	ETAPPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
N5	CPMS	BUREAUX - LOCALS ADMINISTRATIFS	Rangement ordonnée	Rangement ordonnée	Prévoir des rangements fermés dans les bureaux. La profondeur du rangement doit être de 60cm. S'il y a aménagement de bureaux, les aménagements doivent être fermés et les portes doivent être fermées. Les rangements doivent être étiquetés et les portes doivent être étiquetées.	Inclusion	Éviter de surcharger les rangements (rangements fermés). Optimiser l'espace.	recommandé	recommandé	obligatoire	obligatoire	ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribué - Accord ferme sur attribution
N6	CPMS	BÂTIMENT	Communication	Communication	Prévoir une communication en braille pour les personnes malvoyantes et les aveugles. Les signes généralement à partir de 5 ans peuvent être utilisés pour les autres en raison de leur taille et de leur durabilité dans ces locaux. Voir IRB ou GRU (consulter le secteur).	Inclusion	Permettre aux personnes malvoyantes et aveugles de communiquer et de se déplacer dans les travaux	-	-	-	-	ETAPPE 3 - vérification dans le CSC (signé/échappé)

N7	CPNS	BATIMENT	Evacuation	L'Inclusion Les systèmes sonores d'urier sont recommandés pour les espaces d'agencement et de stockage des denrées. Ils doivent être installés dans les salles d'attente avec une intensité suffisante pour que les personnes à l'intérieur puissent entendre les sons et émettre des signaux d'alerte. Il est recommandé pour tous les systèmes sonores d'alerter et d'orienter les personnes.	Permettre aux auditive et visuelle en toute autonomie. Et/ou de provoquer l'évacuation des occupants.	obligatoire	-CSC	- vérification dans le CSC (écoute)
N8	CPNS	BATIMENT	Evacuation - compactantage	L'inclusion Les portes en verre ne suivent pas toujours une porte coulissante. Il faut réfléchir au compromis entre les locaux incidents. Il est recommandé de placer des références.	Permettre la fermeture des portes et l'ouverture des portes.	recommandé	-CSC	- vérification dans le CSC (incinération)
N9	CPNS	BATIMENT	Psychomotricité architecturale adaptée	L'inclusion Nous vous conseillons de concevoir la psychomotricité architecturale adaptée en fonction des besoins des enfants. Les couloirs devraient être larges et lumineux et posséder des éléments de mobilier qui favorisent la stimulation tactile et visuelle. Le mobilier doit être stable et résistant. L'introduction d'un élément de couleur dans une pièce peut être nécessaire pour améliorer la concentration ou modifier l'ambiance et les couleurs peuvent également être utilisées pour favoriser la différenciation. Elles favorisent la stimulation tactile et visuelle et servent de repères pour les enfants.	Permettre aux enfants y ayant une hypersensibilité visuelle de se repérer, se déplacer et s'exprimer.	obligatoire	- images 3D si elles existent + 3D	- vérification dans le CSC (peinture) + images
N10	CPNS	BATIMENT	Classification des espèces	L'inclusion Le externe. Limiter le recours à des contraintes et de malentendus. Cela contribue à la compréhension des espèces comme les végétaux importants pour l'environnement. Il est préférable de contraster et de matérialiser les éléments différemment entre les espèces.	Améliorer la compréhension des espèces et leur environnement.	recommandé, idéalement en lien avec N9	- images 3D si elles existent + 3D	- vérification dans le CSC (peinture) + images
N11	CPNS	BATIMENT	Mobilier sauf et robustes	L'inclusion Les meubles doivent être robustes pour résister aux usages intenses et aux abus. Ils doivent être bien conçus et confortables pour assurer la sécurité et la santé des utilisateurs.	recommandé	recommandé	-	-
N12	CPNS	BATIMENT HORS LOCALS TECHNIQUES	TS non apparentes (mur et sol)	L'inclusion Prévoir les échappées spéciales pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes avec des besoins particuliers. Les portes doivent être larges et sans obstacles.	recommandé hors locaux techniques	recommandé hors locaux techniques	-	-
N13	CPNS	BATIMENT HORS LOCALS TECHNIQUES	Meubles et équipements et intérieures	L'inclusion Les meubles et équipements doivent être adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite et pour les personnes avec des besoins particuliers. Ils doivent être stables et résistants.	recommandé	obligatoire	- créer un bordure de détails des immenses intérieures et extérieures	- vérification des dimensions dans le milieu du bureau
N14	CPNS	INTERNAT HOME	Infirmière sécurisée	L'inclusion Prévoir pour les fenêtres, des grilles verrouillables à serrure indigène dans la chambre à coucher et dans les salles de bains. Les portes doivent être larges et sans obstacles.	Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer dans un local adapté.	obligatoire	- plan + CSC	- vérification sur plan + CSC
N15	CPNS	LOCAL DE SON N	Sanitaires adaptés	L'inclusion Hauteur minimale WC : 40 à 45 cm (plusieurs tailles possibles). Hauteur urinoir entre 65 et 70 cm (plusieurs tailles possibles) (classe 8 en fonction de la taille des utilisateurs). Hauteur lavabo : 115-120 cm (plusieurs tailles possibles).	Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer dans un local adapté.	obligatoire	- plan d'architecte représentant les équipements mobiles CSC	- vérification sur plan
N16	CPNS	SANITAIRES		Entre les urinoirs, prévoir des panneaux de séparation. Ensuite, il faut prévoir des panneaux de séparation entre les toilettes. Devant les WC, il faut prévoir des portes toutes hautes avec verrou déverrouillable via une clé. 1. Distributeur de savon automatique pour 2 urinoirs, à positionner au-dessus des lavabos (pas à côté).	recommandé	obligatoire	- plan d'architecte représentant les équipements mobiles CSC	- vérification sur plan

N17	CPMS	IWC contracté - SANITAIRES	Faire ressortir l'IWC du mur, tout en leissant un espace blanc, le mur se trouve à l'IWC en positionnée sera forcée. La où des toilettes sont prévues, il est recommandé de prévoir 2 IWC contractés dans les toilettes. Il faut également prévoir un espace pour les sanitaires et l'IWC IWC contracté. REMARQUE : Ainsi, au moins 1 IWC sera nécessaire pour les toilettes.	Inclusion	Permettre aux utilisateurs de l'IWC d'avoir une définition visuelle de ce qu'est une IWC.	recommandé	obligatoire	<SCS	- vérification dans le CSC
N18	CPMS	IWC PNR - SANITAIRES	Conformément à la norme PNR, au moins 1 IWC PNR contracté doit être prévu dans les toilettes. Au moins 1 IWC PNR contracté doit être prévu dans les toilettes. Au moins 1 IWC PNR contracté doit être prévu dans les toilettes.	Inclusion	Permettre aux utilisateurs de l'IWC de l'utiliser au WC en toute autonomie.	recommandé	obligatoire	<SCS	ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stato nrogt - Recette des projets et TAPPE 3 - Dépôt du dossier au stato marche attribue - Accord ferme sur attribution
N19	CPMS	Confort thermique - BATIMENT	Tout usage de chauffage central basé à 20°C devra être évité. Du moins 20°C devra être évité par des personnes ayant un comportement statique (polyhandicapés...). Il devra être évité dans les locaux occupés par des personnes ayant un comportement statique (polyhandicapés...).	Inclusion	Permettre aux utilisateurs du bâtiment d'offrir un confort thermique.	recommandé	obligatoire	<SCS	ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stato nrogt - Recette des projets et TAPPE 3 - Dépôt du dossier au stato marche attribue - Accord ferme sur attribution
N20	CPMS	CIRCULATION - ESCALIERS	Escaliers - Double main courante décalinée Hauteur des mains courantes +>70cm et +>90cm	Inclusion	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous.	recommandé	obligatoire	<SCS	ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stato nrogt - Recette des projets et TAPPE 3 - Dépôt du dossier au stato marche attribue - Accord ferme sur attribution
N21	CPMS	CIRCULATION - ESCALIERS	Barre d'aval à l'rigance d'une largeur de 10cm en haut et en base de chaque escalier à droite de la première rampe.	Inclusion	Permettre aux personnes avec une ou plusieurs limitations de mobilité de descendre l'escalier.	recommandé	obligatoire	<SCS	ETAPPE 3 - Dépôt du dossier au stato nrogt - Recette des projets et TAPPE 3 - Dépôt du dossier au stato marche attribue - Accord ferme sur attribution

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du(…)portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires

(*) 1er juin 2023

**ANNEXE II. LISTE EXHAUSTIVE DES DOCUMENTS
A PRODUIRE DANS LE CADRE
DE LA VALORISATION DES CRITERES PROPOSES DANS
L'OUTIL DE VALORISATION DE L'ETAT DU BATIMENT**

Préambule :

- Les documents ne sont à produire que dans le cas où le critère est valorisé dans le cadre du projet de rénovation et/ou reconstruction ;
- Les repérages sur plans peuvent faire l'objet d'annotations manuelles, des plans de repérages techniques précis ne sont pas nécessaires, l'objectif étant de localiser et de confirmer les critères de surfaces ;
- L'ensemble des repérages peut s'envisager sur les mêmes plans ;
- La surface affectée à minimum 50% par les problèmes d'humidité, infiltration et stabilité doit s'envisager comme la surface impactée et non le problème localisé. En ce sens, par exemple :
 - o un problème de linteau, colonne,... impacte tous les murs et planchers qu'il/elle soutient,
 - o un problème d'infiltration ou d'humidité local impactera tout le mur ou le plafond contigu ;

Liste :

1. Espaces disponibles sur l'IMPLANTATION concernée par le projet

SURFACES DE L'IMPLANTATION (conformément AGCF 06/02/2014)

- Relevé de population scolaire et périodes affectées officiel (validé AGE) ;
- Calcul de normes physiques de l'implantation scolaire (suivant AGCF 06/02/2014) ;
- Calcul de superficie réelle de l'implantation scolaire (suivant AGCF 06/02/2014) avec distinction des surfaces sous et/ou hors condition de droit réel ;

FONCTIONS ABSENTES OU DEFAILLANTES SUR L'IMPLANTATION

Réfectoire, en ce compris les espaces cafétérias pour l'enseignement supérieur et de promotion sociale

- Repérage du réfectoire et de l'éventuelle cuisine sur plans avec indication des dimensions globales;
- 2 Photos minimum par espace repéré ;

Blocs sanitaires

- Repérage des blocs sanitaires présents sur l'implantation sur plans;

- Calcul du nombre d'appareils sanitaires existants et nécessaires au total de l'implantation suivant population scolaire;
- Photos des installations de ventilation éventuellement présentes dans le bloc sanitaire considéré par la candidature;

Salle de professeur et/ou de réunion

- Relevé du nombre de membres de personnel enseignant engagés;
- Repérage de la salle de professeur/de réunion sur plans avec indication des dimensions globales;
- 2 Photos minimum par espace repéré;

Salle de gymnastique/psychomotricité, sauf pour ce qui concerne l'enseignement supérieur

- Relevé du nombre de périodes d'éducation physique et psychomotricité dispensées sur l'implantation;
- Repérage de la salle de gymnastique/psychomotricité sur plans avec indication des dimensions globales;
- 2 Photos minimum par espace repéré;

Bureau de direction

- Repérage de l'éventuel bureau de direction sur plans avec indication des dimensions globales + le nombre de personnes occupant le local;
- 2 Photos minimum par espace repéré;

Auditoire pour ce qui concerne l'enseignement supérieur

- Relevé du nombre d'étudiants maximum susceptibles d'occuper l'auditoire;
- Repérage de l'auditoire sur plans avec indication des dimensions globales;
- 2 Photos minimum par espace repéré;

Salles d'études pour l'enseignement supérieur

- Relevé du nombre d'étudiants de l'implantation concernée;
- Repérage de la salle d'études sur plans avec indication des dimensions globales;
- 2 Photos minimum par espace repéré;

Salles de cours pratiques et techniques spécifiques pour le supérieur

- Indication de l'option défaillante;
- Repérage du local défaillant sur plans avec indication des dimensions globales (si absent, repérage des locaux affectés aux autres options);
- 2 Photos minimum par espace repéré;

2. Etat du BATIMENT concerné par le projet

TECHNIQUES DU BATIMENT CONCERNE PAR LE PROJET

Chaudage

- Repérage sur plans du/des générateur(s) de chaleur alimentant le bâtiment concerné + 2 photos minimum;
- Photos des plaquettes signalétiques du/des générateur(s) de chaleur (ou facture/fiche technique/fiche d'entretien certifiant l'année de production du générateur de chaleur si plaque absente ou incomplète);
- Indication du type de combustible;
- Attestation, par le technicien chargé de l'entretien, d'absence de programmateur et/ou de sonde de T° extérieure;
- Relevé du nombre de radiateurs présents dans le bâtiment concerné et du nombre de ces radiateurs équipés de vannes thermostatiques (+ photos si moins de 50% de l'ensemble);"

Eau Chaude Sanitaire (ECS)

- Justification de statut de gros demandeur (internats, cuisine collectives, vestiaires avec douches dans le bâtiment concerné);
- Repérage de la production ECS sur plans + 2 photos minimum;
- Photo de la plaque signalétique du boiler figurant le type de boiler et sa capacité (ou facture/fiche technique/fiche d'entretien certifiant le type et la capacité si plaque absente ou incomplète);
- Justification du type de combustible si non présent sur plaque signalétique;
- Identification des points de puisage en ECS sur plans de situation existante et justification de plus de 50% dans le bâtiment concerné par la candidature;

Connectivité/réseau data

- Attestation de réseau data non déployé signée par le technicien chargé de gérer la connectivité dans l'implantation;
- Photos et repérage sur plans des installations si déployées sur une partie mais sur moins de 50% de la surface de locaux pédagogiques;

Ventilation

- photo de la plaque signalétique de l'installation si déployée avec identification du modèle présent (ou fiche technique/fiche d'entretien certifiant le type et les débits si plaque absente ou incomplète);
- Photos et repérage sur plans des installations si ces dernières ventilent moins de 50% de la surface du bâtiment concerné;

Électricité

- Attestation d'absence de plans de l'installation électrique dans le bâtiment concerné a minima;
- Rapport de contrôle agréé de l'installation électrique ;

Incendie

- Attestation d'absence de centrale incendie dans le bâtiment concerné a minima;

- Rapport de prévention incendie;
- Repérage sur plans des issues de secours existantes dans le bâtiment concerné et l'identification du manque éventuel en lien avec le rapport de prévention;

PAROIS DU BATIMENT CONCERNE PAR LE PROJET

Fenêtres

- Relevé des portes et fenêtres du bâtiment concerné, par façade ;
- Identification sur plans des fenêtres et portes équipées de simple vitrage + photos représentatives;
- Identification sur plans des fenêtres et portes présentant un problème d'étanchéité à l'air + photos représentatives des dysfonctionnements de quincaillerie et/ou châssis;
- Identification sur plans des fenêtres et portes présentant un problème d'étanchéité à l'eau + photos représentatives des dysfonctionnements de quincaillerie et/ou châssis OU présence d'humidité dans le double vitrage ;

Planchers de rez

- Relevé sur plans des planchers de rez avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'humidité du sol affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Murs extérieurs

- Relevé sur plans des murs extérieurs avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'humidité ascensionnelle affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Parois vers sols ou locaux non chauffés (mitoyens, garage,...)

- Identification sur plans du problème d'humidité affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Toitures

- Relevé sur plans des toitures avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'infiltration affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Parois intérieures verticales (cloisons, porteurs,...)

- Relevé sur plans des parois intérieures verticales avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'humidité ascensionnelle affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Parois intérieures horizontales (plancher d'étage,...)

- Relevé sur plans des parois intérieures verticales avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;
- Identification sur plans du problème d'acoustique affectant minimum 50% de la surface + photos ;

Bruxelles, le 1^{er} juin 2023

Pour le Gouvernement de la Communauté française

Le Ministre_Président

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre ayant les bâtiments scolaires dans ses attributions ;

F. DAERDEN

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C — 2023/46820]

1 JUNI 2023. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 1 juni 2023 tot uitvoering van het decreet betreffende het uitzonderlijke investeringsplan voor schoolgebouwen (NUMAC 2023-42240 — MB 22/06/2023, blz. 56402). — Addendum

Bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 1 juni 2023 tot uitvoering van het decreet betreffende het uitzonderlijke investeringsplan voor schoolgebouwen, worden de twee onderstaande bijlagen gevoegd.

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[C — 2023/46471]

20 JUILLET 2023. — Arrêté du Gouvernement wallon portant création du Centre stratégique d'expertise fiscale, financière et budgétaire, en abrégé : CeSEFFB, et abrogeant diverses dispositions en la matière

Le Gouvernement wallon,

Vu le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2002 portant création d'une cellule fiscale de la Région wallonne, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la Fonction publique wallonne ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mai 2014 portant création de la cellule d'informations financières et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2005, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2019 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon, au Secrétariat du Gouvernement wallon et au SePAC, tel que modifié ;

Vu le rapport du 7 avril 2023 établi conformément à l'article 3, 2°, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 6 avril 2023 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 26 mai 2023 ;

Vu la demande d'avis dans un délai de 30 jours adressée au Conseil d'État le 12 juin 2023, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai ;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Sur la proposition du Ministre des Finances et du Budget ;

Après délibération,

Arrête :

Titre 1^{er}. — *Création, objet et missions du Centre*

CHAPITRE 1^{er}. — *Définitions*

Article 1^{er}. Pour l'application du présent arrêté, on entend par :

1° " le Centre " : le Centre stratégique d'expertise fiscale, financière et budgétaire visé à l'article 2 ;

2° " le Ministre " : le Ministre qui a les finances et le budget dans ses attributions ;

3° " la Région " : la Région wallonne ;

4° " l'ICN " : l'Institut des comptes nationaux visé à l'article 107 de la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses ;

5° " le SPW " : le Service public de Wallonie ;

6° " le Code de la Fonction publique " : l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la Fonction publique wallonne ;

7° " le SePAC " : le Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au contrôle interne des Cabinets ministériels visé à l'article 4, § 1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2019 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon, au Secrétariat du Gouvernement wallon et au SePAC ;

8° " le règlement (UE) n°549/2013 " : le Règlement (UE) n°549/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne ;

9° " le SEC " : le Système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne au sens du règlement (UE) n°549/2013 ;